

SOIXANTE-TROISIÈME JOURNÉE.

Mercredi 20 février 1946.

Audience du matin.

GÉNÉRAL RUDENKO (Procureur Général soviétique). — Monsieur le Président, avec l'autorisation du Tribunal, nous allons vous présenter les preuves sur « le pillage des biens privés, publics et nationaux ». Ces preuves vous seront exposées par M. L. R. Shenin, conseiller d'État de deuxième classe à la Justice. •

CONSEILLER SHENIN (conseiller d'État de deuxième classe à la Justice). — Messieurs les juges, ma tâche consiste à présenter au Tribunal les preuves des mobiles criminels et rapaces de l'agression hitlérienne et du pillage monstrueux de la Tchécoslovaquie, de la Pologne, de la Yougoslavie, de la Grèce et de l'URSS.

Mes collègues ont déjà démontré que l'agression contre l'URSS, comme aussi contre les autres États européens, avait été projetée et préparée à l'avance par le Gouvernement criminel hitlérien.

Je vais présenter au Tribunal une série de documents authentiques des conspirateurs eux-mêmes, ainsi que des extraits de leurs propres déclarations et discours, dont l'ensemble montrera que le pillage des biens privés, publics et nationaux dans les territoires occupés était également prémédité, projeté et préparé sur une vaste échelle. Je prouverai que les hitlériens, avec le sang-froid et la minutie de bandits et de tueurs professionnels, ont élaboré et préparé, en même temps que leurs plans d'agression purement militaires et stratégiques, un plan de pillage et de maraudage organisé, en calculant scrupuleusement et exactement leurs futurs bénéfices, leurs gains criminels, leur butin de brigands.

Pillage de la Tchécoslovaquie.

Le rapport officiel du Gouvernement tchécoslovaque sur les crimes perpétrés par les hitlériens sur le territoire de la République tchécoslovaque, première victime de l'agression allemande, a déjà été présenté au Tribunal sous le n° URSS-60.

La troisième partie de ce rapport contient un court extrait d'un article de Ley, publié le 30 janvier 1940 dans *L'Angriff*.

« C'est notre destin que d'appartenir à une race supérieure. Une race de niveau inférieur exige moins de place, moins de vêtements,

moins de nourriture et moins de culture qu'une race de niveau supérieur.»

Cette attitude, cette ligne de conduite générale, a trouvé son expression concrète dans le fait que tous les territoires dont ils se sont emparés étaient soumis par les conspirateurs hitlériens à des pillages sans limites par des méthodes variées mais dont les résultats dévastateurs furent partout identiques.

Dans le rapport du Gouvernement tchécoslovaque figurent un grand nombre d'exemples à l'appui des différents chefs d'accusation.

Je lis le passage du rapport qui commence à la page 72 de la traduction russe, premier paragraphe :

«Le plan de campagne allemand contre la Tchécoslovaquie était dirigé non seulement contre la République en tant qu'unité politique et militaire, mais aussi contre le peuple tchécoslovaque en tant que tel, auquel furent enlevés non seulement ses droits politiques et sa vie culturelle, mais également son bien-être et ses ressources financières et industrielles.

«1. Le pillage direct. — a) Après Munich.

«Aussitôt après Munich, toutes les entreprises industrielles et commerciales appartenant aux Tchèques et aux Juifs dans les régions enlevées à la République furent saisies par les Allemands sans aucune compensation. Aux Tchèques et aux Juifs furent enlevés tous leurs biens, l'équipement de leurs entreprises et de leurs bureaux, et ceci s'accompagnait souvent d'actes de violence et d'effusion de sang.»

Ce rapport relate ensuite les faits caractéristiques suivants, montrant comment Hitler fit connaissance avec la Tchécoslovaquie nouvellement conquise. Je lis le paragraphe b de ce chapitre intitulé : «Après l'invasion du 15 mars 1939». Messieurs les juges trouveront cet extrait aux pages 3 et 4 du livre de documents :

«Hitler entra à Prague tard dans la soirée du 15 mars 1939 et passa la nuit dans la célèbre forteresse de Hradschin. Le jour suivant, il partit en emportant de nombreux Gobelins précieux. Si nous rappelons ce pillage, ce n'est pas tant en raison de la valeur des objets volés qu'en tant qu'exemple donné par le Chef du Parti et du Gouvernement allemand dès le premier jour de l'invasion.

«Les bataillons allemands qui submergèrent Prague amenaient avec eux tout un état-major d'experts économiques, c'est-à-dire d'experts en pillage économique.

«Tout ce qui présentait une valeur quelconque pour l'Allemagne fut saisi, notamment les réserves importantes de matières premières, de cuivre, de fer blanc, de fer, de papier, de laine et de produits alimentaires.

« Les moyens de transport, les wagons, les locomotives, etc., furent emmenés en Allemagne. Tous les rails en bon état dans le Protectorat furent enlevés et expédiés en Allemagne et remplacés par de vieux rails en provenance du Reich. Les wagons neufs commandés pour les lignes de tramways de Prague furent envoyés dans le Reich.

« Les bâtiments de la Société tchécoslovaque de navigation du Danube (la majorité des actions appartenait au Gouvernement tchécoslovaque) furent partagés entre l'Allemagne et la Hongrie.

« De précieuses œuvres d'art et des meubles disparurent des édifices publics, sans aucune tentative de quelque « justification légale » de ces pillages. Les tableaux, les statues, les Gobelins furent emmenés en Allemagne et le musée national tchèque, la galerie d'art moderne, les collections publiques et privées furent pillés.

« L'administrateur allemand de la Banque nationale tchécoslovaque arrêta toutes les opérations de transfert avec l'étranger et s'empara de la réserve d'or et de devises du Protectorat. Les Allemands saisirent ainsi 23.000 kilos d'or d'une valeur nominale de 737.000.000 de couronnes (5.265.000 livres sterling) et transférèrent l'or de la Banque des transactions internationales à la Reichsbank. »

Un des moyens de pillage total était la « germanisation de l'économie ». Je présente au Tribunal, comme preuve de ces crimes, l'extrait suivant du rapport officiel tchécoslovaque. Cet extrait se trouve aux pages 4 et 5 du livre de documents. Je lis :

« 2. Germanisation de l'économie.

« A. Confiscation de la propriété agricole.

« a) Après Munich.

« Dans les régions occupées par l'Armée allemande au début d'octobre 1938, l'Allemagne commença à mettre la main sur toutes les fermes appartenant à des propriétaires tchèques ou juifs qui avaient fui pour des raisons politiques ou raciales, pour y installer des ressortissants allemands.

« La réforme agraire tchécoslovaque de 1919, dans la mesure où elle favorisait les Tchèques, fut annulée et les Tchèques chassés de leurs propriétés et obligés d'abandonner aux Allemands bétail, matériel et meubles.

« Officiellement, les Tchèques reçurent un dédommagement mais, en réalité, ils furent soumis à des impôts destinés à couvrir les dommages qu'ils auraient causés volontairement par leur fuite. Ces impôts surpassaient de loin les dédommagements.

« Les grandes propriétés agricoles et les domaines appartenant à la République tchécoslovaque devinrent automatiquement propriété du Reich et tombèrent sous la juridiction des ministres du Reich compétents.

« b) Après l'invasion du 15 mars 1939.

« Après l'invasion, des directeurs, contremaîtres et spécialistes allemands, remplacèrent les Tchèques dans les entreprises d'État de la République tchécoslovaque. La germanisation de la propriété privée débuta évidemment sous le signe de l'«aryanisation». La germanisation des régions agricoles de Bohême et de Moravie fut confiée à un organisme spécial, la «Deutsche Siedlungsgesellschaft» (société allemande pour le peuplement), ayant son centre administratif à Prague.

« Les cultivateurs tchèques se virent proposer pour leurs récoltes des indemnités qui ne correspondaient pas à leur valeur. La germanisation des campagnes, indépendamment de la germanisation pure et simple, tendait à appauvrir le plus grand nombre possible de familles tchèques.

« Les nazis s'efforçaient de tirer le maximum de l'agriculture tchèque. Là aussi le but était double : d'une part, obtenir le maximum de produits alimentaires et, d'autre part, pousser la germanisation à fond.

« Les fermiers furent chassés de leurs demeures afin de céder la place aux colons allemands. Des régions agricoles entières furent ainsi nettoyées des Tchèques. Les coopératives agricoles auxquelles était confié le contrôle de la production furent transformées en organisations obligatoires et peu à peu germanisées.

« Le pillage de la propriété était accompagné du pillage des récoltes. De fortes amendes, et souvent même la peine de mort, menaçaient les cultivateurs tchèques qui n'observaient pas les dispositions relatives à la livraison et à la répartition des récoltes.

« B. Expropriation des banques et des comptes courants.

« En Tchécoslovaquie, les entreprises industrielles sont directement financées par les banques qui, souvent, possèdent la majorité des actions ou les contrôlent. S'étant emparés des banques, les nazis avaient désormais le contrôle de l'industrie.

« a) Après Munich.

« Après Munich, deux importantes banques allemandes, la Dresdner Bank et la Deutsche Bank, s'emparèrent des succursales des banques de Prague dans les régions cédées à l'Allemagne. La Dresdner Bank s'est ainsi emparée de 32 succursales de la Banque d'escompte de Bohême, et la Deutsche Bank de 25 succursales de la Böhmisches Union Bank. Dès que ces deux banques eurent obtenu le contrôle des succursales sudètes des banques, elles s'efforcèrent d'exercer également leur influence sur les sièges de ces banques situés à Prague. Les banques tchécoslovaques étaient des sociétés par actions. Toutes les sociétés, dont un directeur seulement était

israélite, furent considérées comme juives ; c'est ainsi que des biens non juifs furent également saisis.

« b) Après l'invasion du 15 mars 1939.

«Après l'invasion, plusieurs banques tchécoslovaques de Bohême sont devenues, par la voie de l'aryanisation, propriété de la Dresdner Bank. La banque allemande s'empara, entre autres, de la Böhmisches Union Bank. Ainsi tombèrent aux mains des Allemands tous les intérêts financiers que ces banques possédaient dans l'industrie tchèque, de même que tous leurs titres et toutes leurs actions.

«Dès lors commença l'affluence de capitaux allemands dans les banques tchèques, l'expropriation de ces dernières et leur incorporation dans le système bancaire allemand. La Dresdner Bank (qui administrait les biens du parti national-socialiste) et la Deutsche Bank se virent officiellement chargées de l'expropriation de fonds appartenant à des établissements de crédit tchécoslovaque.

«Par diverses transactions, par l'influence exercée grâce à l'intermédiaire des diverses succursales sudètes sur les sièges centraux de ces banques à Prague, par la réduction du nombre d'actions, qui fut augmenté ultérieurement par l'apport de fonds allemands, par l'appropriation des biens industriels qui leur permettait d'exercer leur influence sur les banques qui les contrôlaient auparavant et auxquelles on enlevait leurs intérêts dans l'industrie, etc., les deux banques berlinoises réussirent à établir un contrôle absolu sur les banques du Protectorat. La Gestapo les aidait dans leur tâche en faisant régner la terreur.»

Je passe un alinéa de cet exposé et je continue au paragraphe intitulé :

« C. Destruction de l'industrie nationale.

« a) Organisation obligatoire.

«Après l'invasion, les Allemands organisèrent l'industrie tchèque du Protectorat sur le modèle allemand. Ils nommèrent un comité dans toutes les nouvelles sociétés et tous les «groupes» industriels, en désignant dans chacun d'eux ne serait-ce qu'un seul nazi en qualité de président ou de vice-président, ou tout simplement en qualité de membre, mais pratiquement tous les membres tchèques n'étaient que des figurants n'ayant aucun droit.

« b) Les usines d'armement.

«La Dresdner Bank acquit les usines les plus importantes de la Tchécoslovaquie, les usines Skoda à Pilsen et les usines tchécoslovaques Zbojovka à Brno. Les actionnaires furent obligés de céder leurs titres au prix nominal. La banque paya ces titres en billets de banque qui avaient été retirés de la circulation ou que les Allemands avaient confisqués dans la région cédée en vertu de l'accord de Munich.

« c) Entreprises Hermann Göring.

« La domination allemande sur les banques tchécoslovaques, et par conséquent sur l'industrie par l'intermédiaire des grandes banques de Berlin, fut réalisée avec l'appui de l'énorme « Entreprise Hermann Göring » qui acquit toutes les entreprises industrielles tchécoslovaques importantes, l'une après l'autre, à des prix dérisoires, en particulier sous prétexte d'aryanisation, sous la pression du Reich, au moyen de « mesures » financières et, enfin, par la menace de la Gestapo et des camps de concentration.

« Enfin, toutes les grandes entreprises tchécoslovaques, toutes les usines et toutes les manufactures d'armes, les exploitations houillères et l'industrie métallurgique tombèrent aux mains des Allemands. L'importante industrie de produits chimiques fut absorbée par le consortium allemand « I. G. Farben Industrie ».

Je passe le paragraphe du rapport qui indique que les mêmes méthodes furent employées pour l'industrie légère et j'arrive au paragraphe suivant, intitulé « Le pillage financier ».

« Après l'occupation du territoire cédé conformément aux clauses territoriales de l'accord de Munich, les Allemands refusèrent de participer au règlement de la dette nationale tchèque, quoiqu'ils eussent acquis des biens d'État extrêmement importants dans la région enlevée à la Tchécoslovaquie.

« 1.600.000.000 de couronnes d'obligations d'État — en petites coupures — étaient en circulation dans ces territoires occupés. Les Allemands se réservèrent le droit d'utiliser ces obligations en Tchécoslovaquie, en tant que monnaie légale. »

Ce rapport poursuit par la description du pillage organisé de l'économie financière de la République tchécoslovaque par les hitlériens. Pour gagner du temps, je ne lirai pas cet extrait et je ne vous citerai que le bilan de la Banque nationale tchèque.

Le bilan de la Banque nationale tchèque donnait les chiffres suivants dans la rubrique « Actif, divers » :

« Au 31 décembre 1938 : 845.000.000 de couronnes.

« Au 31 décembre 1939 : 3.576.000.000 — —

« Au 31 décembre 1942 : 17.366.000.000 — —

Je lis ensuite un extrait de la rubrique « Impôts » :

« Dès le déclenchement des hostilités, les nazis fixèrent « la contribution de guerre du Protectorat » à une somme annuelle de 2.000.000.000 de couronnes (ce qui représente 14.200.000 livres sterling). Les nazis prétendaient qu'ils en avaient le droit légalement, parce que « si les Tchèques ne faisaient pas la guerre, c'est que les Allemands la faisaient pour eux ».

« Dès l'occupation, les Allemands s'emparèrent des revenus des divers impôts indirects et les versèrent au Trésor du Reich. »

Messieurs les juges, les extraits du rapport du Gouvernement tchèque que je vous ai présentés donnent un aperçu clair et précis des moyens par lesquels les hitlériens, s'étant emparés de la Tchécoslovaquie, soumirent ce pays au pillage le plus éhonté dans tous les domaines de sa vie économique: agriculture, industrie et finances.

S'étant emparé de toute l'économie nationale de la République tchécoslovaque, le Gouvernement hitlérien l'a mise au service de ses intérêts criminels. Il en tirait toutes les ressources possibles pour la préparation d'une agression contre les peuples de l'Europe, pour de nouvelles agressions militaires, poursuivant le but monstrueux de la suprématie mondiale de la « Race des seigneurs ».

Pillage de la propriété publique et privée en Pologne.

Je passe à la lecture de la quatrième partie du rapport officiel du Gouvernement polonais sur les crimes perpétrés par les hitlériens en Pologne occupée.

Ce rapport a déjà été soumis au Tribunal sous le n° URSS-93 et, conformément à l'article 21 du Statut, peut être considéré comme preuve irréfutable. Je lis un extrait de ce rapport que le Tribunal trouvera page 14 du livre de documents :

« Expropriation et pillage de la propriété privée et publique ».

« a) Le 27 septembre 1939, les autorités militaires allemandes publièrent un décret relatif au séquestre et à la confiscation des biens polonais dans les provinces occidentales. Aux termes du paragraphe 1 de ce décret, le séquestre peut être appliqué à la propriété de l'État polonais, des établissements publics polonais, des municipalités et des associations, des personnes privées et des corporations, et leurs biens peuvent être confisqués.

« b) Le pouvoir des autorités militaires de disposer des biens polonais dans les provinces annexées a été transmis à un organisme spécial « Haupttreuhandstelle Ost » (service principal d'administration des biens sous séquestre dans les territoires de l'Est) créé par Göring le 1^{er} novembre 1939, dont le siège était à Berlin et les succursales en Pologne. C'est à cet organisme que fut confiée l'administration des biens confisqués à l'État polonais ainsi que l'organisation de l'économie polonaise, conformément au plan élaboré par le Gouvernement du Reich.

« c) En vertu du décret du 15 janvier 1940, tous les biens de l'État polonais furent « mis sous séquestre », ce qui signifiait pratiquement la confiscation de tous les biens de l'État dans les territoires annexés. Par un décret spécial en date du 12 février 1940, la même procédure était applicable aux propriétés agricoles et aux forêts.

« d) Le décret du 31 janvier 1940 marque le début des confiscations de propriétés privées dans les provinces occidentales. Pour l'acquisition de la propriété ou le transfert du droit de propriété dans toutes les entreprises, dans les territoires annexés, il fallait des autorisations spéciales. Par un décret ultérieur, en date du 12 juin 1940, Göring donna les pleins pouvoirs à cet organisme spécial pour la saisie et l'administration, non seulement des biens de l'État, mais également de ceux des citoyens de l'ancien État polonais.

« e) Cependant, la procédure de confiscation se poursuivait. La propriété des citoyens polonais pouvait être saisie et confisquée si le propriétaire ne recevait pas la nationalité allemande, selon le décret de Hitler en date du 8 octobre 1939. Les décrets ultérieurs ont trait au paiement des dettes, les administrateurs-séquestres étant en droit de ne payer les dettes qu'aux seuls créanciers privilégiés. C'étaient les membres de la Deutsche Volksliste pour les dettes d'avant-guerre ainsi que les citoyens du Reich et de la ville libre de Dantzig pour les dettes ultérieures au 1^{er} septembre 1939. »

Je passe deux pages de ce rapport où sont énumérées les organisations spécialement créées pour exécuter ces opérations de pillage ainsi que le pillage de la population juive de Pologne qui, comme le sait déjà le Tribunal, fut ensuite exterminée.

Je passe à la conclusion du rapport du Gouvernement polonais. Messieurs les juges trouveront le passage en question à la page 17 de leur livre de documents.

De simples extraits du décret précité et des autres décrets pourraient donner une fausse idée des mesures que les accusés ont appliquées aux biens juifs en Pologne. Mais il faut ajouter que les mesures concernant les biens juifs en Pologne n'étaient qu'un prélude aux crimes ultérieurs beaucoup plus graves. Dans la conclusion de cette partie du rapport, il est dit fort justement :

« En plus des crimes qui ont été prouvés et exposés ici, il en existe des milliers d'autres qui restent dans l'ombre en raison même de l'envergure des massacres, des vols et des destructions ».

Il n'est pas possible d'énumérer ici tous les crimes commis en Pologne sous les ordres directs de l'accusé Frank qui assumait le pouvoir suprême dans le soi-disant Gouvernement Général.

La découverte et l'annexion au dossier du journal de Frank permet de se faire une idée claire et concrète des actes criminels perpétrés en Pologne sous sa direction par les hitlériens. Dans ce journal se trouvent également des notes intéressantes directement le sujet que je traite. C'est pourquoi, avec votre permission, je voudrais soumettre des extraits de ce journal qui n'ont pas encore été lus.

Je cite un extrait du volume intitulé *Conférences des chefs de sections, 1939-1940*, pages 11 et 12; dans votre livre de documents, Messieurs les juges, vous trouverez cet extrait au verso de la page 21 :

« Mes relations avec les Polonais sont celles des fourmis avec les pucerons. Si je traite avec bienveillance le Polonais et si je le flatte, c'est parce que j'espère augmenter ainsi son rendement. Il ne s'agit pas ici d'un problème politique, mais d'un problème purement tactique et technique. Mais si, dans une usine, malgré toutes ces mesures, la production ne s'accroît pas ou si le moindre incident me fournit l'occasion d'intervenir, je n'hésiterai absolument pas à prendre des mesures draconiennes. »

Je cite un passage du volume intitulé *Journal 1942*.

« *Dr Frank.* — Si l'on se souvient que 540.000.000 de zlotys en billets de la banque polonaise ont été saisis par le Gouvernement Général dans les territoires annexés de l'Est sans aucune contrepartie, cela constitue un tribut de plus d'un demi-milliard que le Gouvernement Général a payé à l'Allemagne, sans compter d'autres apports financiers. »

A la page 1277 du même volume, il est question de la conférence des gouverneurs du 7 décembre 1942, à Cracovie, où l'on discuta des mesures à prendre pour obtenir un accroissement de la production en 1942-1943. Un certain Dr Fischer déclare :

« La réalisation du nouveau plan de ravitaillement signifierait que, rien qu'à Varsovie et dans ses environs immédiats, 500.000 personnes cesseraient d'être ravitaillées. »

Dans le même volume, page 1331, Frank déclare :

« Je tâcherai de tirer du réservoir de cette région tout ce qui peut en être tiré. Pensez que j'ai réussi à envoyer en Allemagne 600.000 tonnes de céréales et qu'il faut y ajouter 180.000 tonnes pour les besoins des troupes cantonnées dans la région, ainsi que des milliers de tonnes de graines de semence, de graisses, de légumes, en plus de l'envoi en Allemagne de 300.000.000 d'œufs, etc., et vous comprendrez l'importance de ce territoire pour l'Allemagne. »

Le même Frank, page 1332, page 27 du livre de documents :

« Cependant, ces livraisons au Reich se heurtent à un obstacle considérable, car les livraisons qui nous sont imposées dépassent les capacités de ravitaillement de la région. Nous devons donc faire face au problème suivant : devons-nous, dès le 2 février, priver 2.000.000 de personnes de la population non germanique de la région, de l'approvisionnement régulier en vivres? »

Dans le volume intitulé *Les conférences du travail de 1943*, nous trouvons un compte rendu de la conférence du Travail du 14 avril 1943, à Cracovie. Le Tribunal trouvera page 28 du livre de documents l'extrait que j'ai l'intention de citer.

« *Le président Naumann.* — Il nous faut, pour l'année 1943-1944, les quantités suivantes: 1.500 tonnes de sucre pour les Allemands, 36.000.000 de litres de lait frais écrémé pour les Allemands, 15.100.000 de litres de lait complet pour les Allemands. »

Je poursuis à la page 24, page 28 du livre de documents.

« L'an dernier, on a saisi plus de 20 % du bétail dans le Gouvernement Général. Des animaux, cependant indispensables à la production du lait et du beurre, ont été abattus l'année dernière pour assurer les livraisons au Reich et à l'Armée et le ravitaillement en viande. Pour obtenir 120.000 tonnes de viande, il faudrait abattre 40 % du troupeau restant. »

Plus loin :

« A la question posée par M. le Gouverneur Général, le président Naumann répond qu'on a pris, en 1940, 383.000 tonnes de céréales, en 1941, 685.000, en 1942, 1.200.000 tonnes. Ces chiffres montrent que les réquisitions augmentent d'année en année et s'approchent de plus en plus des limites du possible. On voudrait obtenir une augmentation de 200.000 tonnes : les dernières limites seront atteintes. Le régime de famine que subit le paysan polonais ne peut pas être indéfiniment restreint, car celui-ci doit garder la force de cultiver son champ et d'accomplir tous les autres travaux qu'on lui impose, comme le transport du bois pour l'administration des forêts. »

Pourtant, la réponse de Naumann, citée ci-dessus, n'influença aucunement la politique de pillage impitoyable auquel fut soumis le peuple polonais dont le sort, d'après les propres paroles de Frank, ne l'intéressait que sous un certain point de vue.

Dans le volume intitulé *Journal du 1^{er} janvier au 26 février 1944* se trouvent les déclarations cyniques faites par Frank à la conférence des dirigeants de l'agriculture allemande, le 12 janvier 1944 : c'est à la page 30 du livre de documents :

« Quand nous aurons gagné la guerre, on pourra transformer les Polonais, les Ukrainiens et consorts en chair à saucisse. Advienne que pourra. »

Je pense, Messieurs les juges, qu'après cette citation, je n'ai plus besoin, en tant que représentant de l'accusation soviétique, d'ajouter quoi que ce soit au chapitre des crimes perpétrés par les criminels hitlériens sur le territoire de l'État polonais.

En vérité, il suffit d'une seule de ces citations pour se faire une idée exacte du régime institué en Pologne par Frank, ainsi que sur Frank lui-même en tant que fondateur de ce régime.

Pillage des biens privés et publics en Yougoslavie.

En abordant la question du pillage et du vol des biens privés et publics en Yougoslavie par les hitlériens, je dois, Messieurs les

juges, lire le chapitre correspondant du rapport officiel du Gouvernement yougoslave, déjà présenté au Tribunal Militaire International par le Ministère Public soviétique sous le n° URSS-36.

En vertu de l'article 21 de l'Acte constitutif, ce rapport a valeur probatoire.

Au sixième chapitre de ce rapport intitulé «Pillage des biens publics et privés», nous lisons (ce chapitre se trouve aux pages 32 et suivantes du livre de documents):

«6. Pillage des biens publics et privés.

«Parallèlement à l'exploitation de la main-d'œuvre yougoslave, on procéda à un pillage systématique de la propriété publique et privée. Il fut pratiqué sous différentes formes et rentrait dans les cadres de différentes mesures. En définitive, l'Allemagne a réussi par ce moyen à extraire de la Yougoslavie occupée toutes les ressources économiques et toutes les valeurs, et à anéantir le pays au point de vue économique.

«Nous ne citerons ici que quelques exemples de pillage organisé :

«a) Mesures concernant la monnaie.

«Comme dans tous les autres pays occupés, les Allemands, aussitôt après leur entrée en Yougoslavie, mirent à exécution toute une série de mesures concernant la monnaie, mesures qui leur ont permis d'exporter de Yougoslavie des quantités de marchandises et d'autres valeurs à des prix dérisoires.

«Le 14 avril 1943, c'est-à-dire avant l'occupation de toute la Yougoslavie, le Commandant en chef de l'Armée de terre allemande a promulgué un «Communiqué relatif au territoire yougoslave occupé», ajoutant qu'il agissait selon les pleins pouvoirs reçus du Führer et Commandant en chef des Forces armées.

«Le paragraphe 9 de ce communiqué fixe un cours obligatoire à la monnaie yougoslave : pour 1 mark allemand, 20 dinars yougoslaves. Ainsi, la valeur du dinar fut abaissée de force artificiellement. Le rapport du dinar au mark avant la guerre était beaucoup plus avantageux pour le premier.

«C'est là une preuve irréfutable de la violation des règlements de la Convention de La Haye relatifs à cette question, comme aussi de l'existence d'un plan prémédité pour la dévaluation de la monnaie yougoslave.»

Je sou mets au Tribunal une photocopie certifiée conforme de ce communiqué sous le n° URSS-140.

«La seconde mesure de pillage sur le terrain de la monnaie fut constituée par l'introduction de moyens coercitifs de paiement en Yougoslavie occupée : mise en circulation de billets de banque par la Caisse de crédit du Reich. Ce point est mentionné également à

l'article 9 du communiqué soumis au Tribunal sous le n° URSS-140. Ces « mark d'occupation » n'avaient aucune garantie ni valeur en Allemagne même. Ils étaient imprimés en Yougoslavie au fur et à mesure des besoins de l'Armée et des autorités d'occupation allemandes et permettaient aux Allemands de pratiquer leurs achats aux prix les plus bas.

« Le 30 juin 1942 — c'est-à-dire plus d'un an après — ces billets de la Reichskreditkasse furent retirés de la circulation. Les Allemands ne le firent qu'après avoir acheté en Yougoslavie tout ce que l'on pouvait encore acheter et après avoir liquidé et pillé la Banque nationale yougoslave. Pour la remplacer, les Allemands créèrent la Banque nationale serbe.

« Afin que les Allemands ne perdissent rien à cette opération, il fut imposé à la Banque nationale serbe de procéder à l'échange des billets de banque du Reich retirés de la circulation contre de nouveaux dinars. Puis les Allemands retirèrent de la Banque nationale serbe les mark ainsi échangés, contre un simple reçu. Ainsi fut effectué un pillage éhonté qui a coûté à la Yougoslavie plusieurs milliards de dinars. »

Nous présentons au Tribunal la loi du 30 juin 1942 sur le retrait de la circulation des billets de la Reichskreditkasse sous le n° URSS-194, ainsi qu'une copie certifiée conforme de la loi du 29 mai 1941, relative à la Banque nationale serbe, sous le n° URSS-135.

Il ressort de ces documents que les autorités d'occupation allemandes ont, illégalement et de force, liquidé la Banque d'émission yougoslave et, sous prétexte que la Yougoslavie n'existait plus, exploité cette liquidation aux fins d'une spoliation monstre du pays.

Les Allemands n'ont créé la « Banque nationale serbe » que pour l'utiliser dans leur politique d'exploitation de la Serbie. A la tête de la banque étaient placées des personnes nommées par les Allemands.

Ce qui s'est produit avec la monnaie métallique yougoslave est également intéressant. Cette monnaie contenait un certain pourcentage d'argent et de laiton. C'est pourquoi elle fut retirée de la circulation et remplacée par une monnaie faite d'un alliage inférieur. Les Allemands ont naturellement envoyé en Allemagne la monnaie yougoslave d'une valeur intrinsèque supérieure.

« b) Les réquisitions et les amendes. »

Ce paragraphe se trouve, Messieurs les juges, à la page 42 du livre de documents.

« Le ministre du Reich, Speer, en sa qualité de chef suprême du département de l'Armement, a déclaré que la stabilisation des prix était la « Magna Charta » du programme d'armement. Dans son ordre du 25 mars 1943, Göring avait prescrit une nouvelle baisse

des prix pour les marchandises importées de tous les pays occupés. Cet abaissement des prix put être atteint grâce aux mesures financières ainsi qu'aux réquisitions, confiscations, impositions, amendes et surtout à l'introduction d'une « politique des prix ».

« Le Gouvernement du Reich a réussi, au moyen des réquisitions, du système de maintien des prix au niveau le plus bas et des achats imposés, à dépouiller totalement les peuples yougoslaves. Les Allemands allèrent si loin que même les services Quisling, qui collaboraient avec eux, furent souvent contraints de déclarer qu'il était impossible de livrer les contingents exigés.

« Il est dit, par exemple, dans un compte rendu du chef du district de Morava — de l'administration Quisling de Milan-Neditch — en date du 12 février 1942 :

« 1. Si on enlève aux paysans tant de têtes de bétail, ils ne « pourront pas cultiver leurs champs. D'une part, les autorités « exigent que chaque pièce de terre soit cultivée et, d'autre part, « ils leur prennent le bétail sans autre considération.

« 2. Le prix d'achat du bétail est si bas que les paysans considèrent cet achat comme une simple réquisition. »

« De tels exemples sont courants dans d'autres districts de Yougoslavie.

« Pour piller le pays, les Allemands avaient souvent recours à une imposition systématique d'amendes de toutes sortes. Les amendes imposées par la Feldkommandantur en 1943 atteignaient, rien qu'à Belgrade, des proportions gigantesques : 48.818.068 dinars. A Nish en 1943, au cours des trois premiers mois et demi, les amendes perçues s'élèvent à la somme de 5.065.000 dinars.

« Pour terminer, nous voudrions présenter quelques données sur la question du clearing. L'exportation des marchandises de Yougoslavie en Allemagne était déterminée par le clearing. Au 1^{er} mars 1943, le solde au clearing en faveur de la Serbie se montait à la somme de 219.000.000 de mark, c'est-à-dire 4.380.000.000 de dinars. Vers la fin de l'occupation, l'Allemagne était débitrice de la Serbie pour une somme supérieure à 10.000.000.000.

« Dans les autres districts de la Yougoslavie, la situation était la même dans son ensemble. Seules les formes du pillage changeaient suivant les conditions locales.

« c) Confiscations.

« Le moyen le plus profitable et le plus répandu pour piller la Yougoslavie fut le système des confiscations. Même avant l'occupation totale de la Yougoslavie, un ordre relatif aux confiscations fut promulgué, en 1941, dans la zone de combat. L'exécution de cet ordre amena la confiscation d'immenses quantités de produits agricoles, de matières premières, de produits semi-fabriqués et autres. »

Je remets au Tribunal la copie de cette loi qui constitue le document URSS-206.

« Quand l'occupation fut entièrement réalisée, les autorités allemandes d'occupation, par différentes dispositions, introduisirent en Yougoslavie un système de confiscation de la propriété publique et privée. »

Pour épargner du temps, je passe une partie de ce rapport qui donne des exemples de confiscation de biens de la population yougoslave et je passe à la partie suivante, intitulée « Autres aspects du pillage ».

Messieurs les juges trouveront cet extrait à la page 52 du livre de documents.

« A côté de ces formes de pillage, pillage exécuté du moins dans le cadre de diverses dispositions, lois et ordres, des méthodes plus brutales furent pratiquées partout en Yougoslavie. Ce pillage n'était pas le résultat d'incidents séparés, mais faisait partie du programme allemand d'asservissement et d'exploitation.

« Les Allemands pillaient tout, des installations industrielles et entreprises économiques au cheptel et aux produits alimentaires, enfin aux objets d'usage personnel. Voici quelques exemples :

« 1. Dès leur entrée en Yougoslavie, les Allemands pillèrent toutes les grandes entreprises commerciales et entrepôts. Ils organisaient leurs vols la nuit, surtout après le couvre-feu.

« 2. Dans l'ordre du Generalmajor Kübler, déposé sous le n° URSS-132 par le Ministère Public soviétique, nous lisons les phrases suivantes :

« L'Armée doit se comporter brutalement, sans pitié, envers les « éléments hostiles de la population. Elle a l'ordre de priver l'ennemi « de tout moyen d'existence, en détruisant les localités abandonnées « et en saisissant toutes les réserves. »

« Conformément à cet ordre et à d'autres instructions similaires, les Allemands pillaient le pays sous prétexte de « contrôle des réserves disponibles », ou pendant la destruction des « localités abandonnées ».

« 3. Les « expéditions punitives », qui durant l'occupation étaient devenues très fréquentes, pillaient naturellement les biens des victimes. De même étaient pillés les biens des prisonniers et des morts de l'Armée nationale de libération, ainsi que des centaines de milliers de détenus des camps de concentration.

« 4. Les Allemands n'épargnaient même pas les églises. Ainsi, la formation allemande « Einheit Konrad », opérant dans la région de Sibenik, pilla l'église Saint-Jean à Zablanze. De tels exemples sont nombreux.

« Toutes les régions de Yougoslavie furent systématiquement pillées pendant quatre ans. Ces pillages étaient réalisés par les Allemands, soit sous le couvert de « mesures légales », soit même par des vols massifs. Les occupants nazis faisaient preuve de beaucoup d'imagination et utilisaient l'expérience acquise dans les pays occupés. Ils portèrent par cette action criminelle un tel préjudice à l'État yougoslave et à ses citoyens qu'on peut l'envisager comme la destruction économique du pays. »

Ainsi, Messieurs les juges, nous pouvons constater que le pillage des biens publics et privés de la Yougoslavie fut conduit, conçu et exécuté par les hitlériens suivant un plan prémédité, que ce pillage atteignit toutes les classes de la population et toutes les branches de l'économie du pays et qu'il entraîna pour l'État yougoslave tout entier et ses citoyens un préjudice économique considérable.

LE PRÉSIDENT. — Nous allons maintenant suspendre l'audience pendant 10 minutes.

(L'audience est suspendue.)

CONSEILLER SHENIN. — Je vais maintenant passer au chapitre suivant :

Pillage de la Grèce.

Le Tribunal a déjà pris connaissance du rapport officiel du Gouvernement grec sur les crimes commis par les hitlériens dans ce pays.

Les conspirateurs hitlériens, poursuivant leur politique de pillage impitoyable de tous les États occupés, commencèrent à piller les biens nationaux de la Grèce aussitôt après l'avoir envahie.

Dans la section de ce rapport intitulée « Exploitation », on cite des faits de pillage des biens privés et publics en Grèce. Je vais citer un extrait tiré du rapport grec dans la partie intitulée « Exploitation », qui figure à la page 59 du livre de documents :

« En raison de sa position géographique, la Grèce a été utilisée par les Allemands comme base d'opérations en Afrique du Nord. Ils ont également utilisé la Grèce comme centre de repos pour des milliers de soldats d'Afrique du Nord et du front de l'Est. Ils ont ainsi concentré en Grèce des forces beaucoup plus considérables qu'il n'était nécessaire pour l'occupation. Les légumes, les fruits, les pommes de terre, le beurre, les produits laitiers, la viande étaient réquisitionnés en grandes quantités pour satisfaire aux besoins de toutes ces troupes. La production normale étant insuffisante, on réquisitionnait du bétail, ce qui entraînait une diminution considérable du cheptel du pays. »

En dehors des réquisitions de ravitaillement pour l'Armée, les conspirateurs hitlériens prenaient en Grèce des sommes énormes pour couvrir les soi-disant frais d'occupation. Voici ce qu'indique le rapport du Gouvernement grec à ce sujet (page 60 du livre de documents) :

« Dans la période d'août à décembre 1941, on a versé aux Allemands 26.206.085.000 drachmes, c'est-à-dire une somme de 60% supérieure aux revenus de l'État pour la même période. En effet, d'après les conclusions des experts des deux puissances de l'Axe, le Dr Bartoni pour l'Italie et le Dr Barberin pour l'Allemagne, les revenus de l'État pour l'année se chiffraient à 23.000.000.000 de drachmes. L'année suivante, les revenus ayant diminué, les Allemands se servirent directement aux réserves du Trésor national. »

Pour piller la Grèce, les Allemands utilisèrent une autre méthode courante des nazis, c'est-à-dire les confiscations et les réquisitions. Pour gagner du temps, avec la permission du Tribunal, je ne lirai, sur ce point, qu'un très court extrait du rapport grec.

« Une des premières mesures prises au cours de l'occupation de la Grèce fut la saisie, par réquisition ou par confiscation, de tous les stocks du pays.

« Dans des maisons de commerce en gros et en détail, les Allemands ont réquisitionné entre autres 71.000 tonnes de raisins de Corinthe, 10.000 tonnes d'huile d'olive et confisqué 1.435 tonnes de café, 1.143 tonnes de sucre, 2.520 tonnes de riz et, au Pirée, un chaland entier de blé d'une valeur de 530.000 dollars. »

La Grèce étant divisée en trois zones d'occupation, les Allemands bloquèrent la région qu'occupaient leurs troupes. Après avoir interdit l'exportation de ravitaillement de cette zone, les hitlériens commencèrent à confisquer toutes les réserves de ravitaillement et d'autres marchandises, ce qui entraîna un sérieux appauvrissement et la famine pour la population.

Les conséquences de ce pillage furent si désastreuses pour la population qu'à la fin les autorités allemandes elles-mêmes durent reconnaître qu'elles avaient été trop loin. A la fin de l'année 1942, les autorités allemandes prirent, devant la Commission Internationale de la Croix-Rouge, l'engagement de restituer à la population tous les produits régionaux enlevés par les troupes d'occupation et exportés en Allemagne. En remplacement de ces produits, les Allemands s'engageaient à importer des produits de valeur calorique égale. Cependant, cette promesse ne fut pas tenue.

Comme dans tous les pays occupés, les Allemands répandaient sur le marché une grande quantité de billets de banque que rien ne garantissait, sous la dénomination de « mark d'occupation ».

Je cite un court extrait que le Tribunal trouvera à la page 63 du livre de documents :

« Dès le début, les Allemands ont lancé 10.000.000.000 de mark d'occupation, ce qui représentait la moitié de l'argent en circulation à cette époque. Au mois d'avril 1944, la circulation d'argent atteignit 14.000.000.000 de drachmes, c'est-à-dire qu'elle était 700 fois plus importante que celle du début de l'occupation. »

Après avoir provoqué une inflation aiguë, les Allemands achetèrent toutes les marchandises au prix d'avant l'occupation. Toutes les denrées achetées, ainsi que des bijoux, des objets d'or, des meubles, furent envoyés en Allemagne.

En Grèce, comme dans tous les pays occupés, les Allemands utilisèrent le système du clearing. Les marchandises destinées à l'exportation étaient tout d'abord confisquées ou soumises à un embargo de la part des autorités militaires; ensuite, elles étaient « achetées » par des maisons allemandes, sur la base de prix établis arbitrairement. Le prix des marchandises établi de cette façon unilatérale était alors porté au crédit de la Grèce.

Les marchandises importées d'Allemagne étaient évaluées à un prix 200 à 500% supérieur à leur valeur réelle. Enfin, on porta au débit de la Grèce les marchandises importées d'Allemagne pour les besoins des troupes d'occupation. Ce pillage cynique était appelé « clearing » par les Allemands.

Je cite un court extrait du rapport du Gouvernement grec que le Tribunal pourra trouver à la page 64 du livre de documents :

« En conséquence, bien que la Grèce exportât en Allemagne toutes les réserves dont elle disposait, le clearing se chiffrait, au départ des troupes allemandes, par un solde de 264.157.574,03 mark en faveur de l'Allemagne, alors que la balance de crédit en faveur de la Grèce, au moment de l'invasion par l'Armée allemande, se chiffrait à 4.353.428,82 mark. »

C'est ainsi, Messieurs les juges, que les bandits nazis ont pillé les biens du peuple grec.

La spoliation et le pillage des biens privés et publics en URSS.

Monsieur le Président, Messieurs les juges, je passe à l'exposé du pillage monstrueux des biens privés, publics et nationaux auquel se sont livrés les usurpateurs hitlériens dans les territoires de l'Union Soviétique pendant l'occupation.

Les preuves irréfutables que je vais présenter vous montreront de quelle façon les usurpateurs fascistes, bien avant d'envahir l'URSS, avaient préparé un plan criminel de vol et de pillage des richesses et des biens nationaux. Comme tous les crimes commis

sur les territoires occupés, le pillage et la spoliation étaient organisés depuis bien longtemps par les principaux criminels de guerre qui, grâce à la volonté et l'héroïsme des Nations Unies, se trouvent aujourd'hui au banc des accusés.

Tous les crimes commis par les milliers d'exécutants du plan des conspirateurs sur les grandes étendues de la terre soviétique, dans les steppes fertiles de l'Ukraine, dans les champs et les forêts de la Russie blanche, les riches champs de blé du Kouban et du Don, dans les jardins fleuris de la Crimée, dans la région de Leningrad et dans les provinces soviétiques baltes, tous ces actes monstrueux, ces vols, ce pillage aveugle de la propriété sacrée acquise par le travail paisible et noble des peuples soviétiques, Russes, Ukrainiens, Bielorussiens et tant d'autres, tous ces crimes furent conçus, préparés et organisés par le criminel Gouvernement hitlérien et le Haut Commandement de l'Armée allemande, par les grands criminels de guerre actuellement présents au banc des accusés.

Je vais commencer par présenter les preuves de la préméditation des crimes perpétrés sur le territoire de l'URSS. Je prouverai que la spoliation massive et totale et le pillage des biens nationaux, publics et privés, par les envahisseurs germano-fascistes n'étaient pas des actes isolés, des faits locaux ou le résultat du maraudage de soldats isolés ou en groupes, mais au contraire une partie essentielle du plan d'agression contre l'URSS, le but fondamental, la force centrale animant ce plan d'agression criminelle.

Je m'excuse, Monsieur le Président, si, au cours de la lecture des documents se rapportant à la préparation de cette catégorie de crimes, je suis forcé de citer des documents déjà présentés par mes collègues américains. Cependant, je m'efforcerai de ne pas répéter les citations déjà faites et de présenter seulement les passages que vous ne connaissez pas.

Pendant qu'était élaboré le « Cas Barbarossa », qui prévoyait toutes les questions stratégiques se rapportant à l'agression contre l'URSS, les questions économiques — comme on le sait — furent étudiées dans le cadre de ce plan.

Dans le document connu sous le nom de « Conférence inter-armes du 29 avril 1941 », présenté par le Ministère Public américain le 10 décembre 1945 sous le n° USA-141, nous lisons :

« Objet de l'entretien : délibération sur la structure et l'organisation de la section économique du « Cas Barbarossa-Oldenbourg ».

Plus loin, dans ce document, il est indiqué que le Führer, contrairement à la méthode employée jusque là pour la préparation de mesures prévues, avait donné l'ordre de grouper toutes les questions économiques, qui seraient étudiées par un organisme

central, l'État-Major économique « Oldenbourg », dirigé par le Generalleutnant Schubert; cet État-Major dépendait du Reichsmarschall, c'est-à-dire de Göring. Ainsi, l'accusé Göring, dès le mois d'avril 1941, dirigeait les préparatifs de spoliation de l'URSS.

Pour en terminer avec ce document, j'aimerais seulement rappeler qu'il prévoyait l'organisation de groupes spéciaux d'inspection économique à Leningrad, Mourmansk, Riga, Minsk, Moscou, Toulou, Gorki, Kiev, Bakou, Yaroslav et bien d'autres villes industrielles soviétiques.

La mission de ces groupes d'inspection était d'exploiter au point de vue économique un territoire donné, c'est-à-dire, comme il est expliqué plus bas, de résoudre toutes les questions touchant le ravitaillement, l'agriculture, l'industrie, l'approvisionnement en matières premières et produits manufacturés, ainsi que les questions relatives aux exploitations forestières, aux finances, aux banques, aux musées, au commerce et à la main-d'œuvre ouvrière. Comme vous le voyez, Messieurs les juges, ces groupes d'inspection avaient un vaste champ d'action et s'occupaient de questions tout à fait concrètes.

Le « Cas Barbarossa-Oldenbourg » fut développé plus tard dans les « Directives pour la conduite de l'économie dans les territoires nouvellement occupés de l'Est » (dossier vert), qui furent également étudiées et éditées secrètement avant l'agression contre l'URSS. Mais, avant de passer au « dossier vert », je voudrais présenter au Tribunal un autre document dont je lirai quelques extraits, intitulé « Dossier du Führer régional pour l'agriculture », qui a été présenté au Tribunal par mon collègue le colonel Smirnov sous le n° URSS-89. Cette directive détaillée, élaborée et éditée à l'avance pour les futurs Führer régionaux à l'agriculture, portait le nom de « Dossier du Führer régional à l'agriculture »; elle était datée du 1^{er} juin 1941 et portait aussi le cachet « Absolument secret. — Affaires secrètes du commandement ». Cette directive débute par les « 12 commandements pour la conduite des Allemands dans les territoires de l'Est et leurs rapports avec les Russes ». Mon collègue, le colonel Smirnov, n'a lu qu'un seul de ces commandements. Par conséquent, avec votre permission, je vais lire les autres. Le Tribunal pourra trouver cette citation à la page 69 du livre de documents.

Voici le premier commandement :

« Vous, qui serez nos collaborateurs à l'Est, vous devez avoir pour principe que seul importe le rendement. Aussi exigerai-je de vous que vous vous donniez sans relâche et sans réserve à votre travail. » De quel travail il s'agit, les commandements suivants vont nous l'apprendre. J'en cite des extraits :

« 5^e commandement: Il est essentiel que vous ayez toujours devant les yeux le but à accomplir. Vous devez vous attacher à ce but avec la plus grande ténacité. Vous serez d'autant plus libres dans le choix des méthodes à employer pour réaliser votre tâche. Ce choix des méthodes ne dépend que de vous.

« 6^e commandement: Les territoires nouvellement annexés doivent être définitivement rattachés à l'Allemagne et à l'Europe; votre attitude y sera donc d'une importance décisive. La faiblesse de caractère d'un individu entraînera obligatoirement son licenciement. Quinconque aura été renvoyé pour cette raison ne pourra plus occuper de situation importante dans le Reich.»

Ainsi, non seulement on ordonnait aux futurs Führer à l'agriculture d'être cruels et impitoyables dans le pillage, mais on les prévenait des désagréments qu'ils s'attireraient en n'étant pas suffisamment cruels ou en dévoilant un « manque de caractère ». La même pensée est développée dans les autres commandements.

« 7^e commandement: Ne vous demandez pas quel sera le profit du paysan, mais quel profit en tirera l'Allemagne.

« 8^e commandement: Ne parlez pas, mais agissez. Vous n'aurez jamais le dernier mot avec un Russe; il discute mieux que nous, c'est un dialecticien né. Seule votre volonté doit décider, mais elle doit être dirigée vers la réalisation de grandes tâches. Alors seulement elle sera morale, même dans sa cruauté. Gardez les distances avec les Russes, souvenez-vous que ce ne sont pas des Allemands mais des Slaves.

« 9^e commandement: Nous ne voulons pas convertir les Russes au national-socialisme, mais seulement en faire un instrument entre nos mains. Vous devez conquérir la jeunesse, lui indiquer sa tâche, la tenir bien en mains et la punir sans pitié s'il y a du sabotage ou si le rendement est insuffisant. L'examen des requêtes vous prendrait le temps qui vous est nécessaire pour remplir vos devoirs d'Allemand. Vous n'êtes ni des juges d'instruction ni le « mur des lamentations ».

« 11^e commandement: ... L'estomac russe est élastique, aussi pas de fausse pitié.»

Tels sont les commandements destinés aux Führer à l'agriculture qui, plus exactement, devraient être appelés des « commandements pour anthropophages ». Le dossier commence par ces commandements, puis suit un programme complet et très fouillé du pillage de l'économie agricole de l'URSS. Nous lisons au début de ce programme:

« Directives générales de politique économique pour l'organisation de l'économie dans les territoires de l'Est, groupe agriculture. »

Voici le but de cette campagne, au point de vue politique du ravitaillement :

« Assurer le ravitaillement pour plusieurs années à l'avance tant de l'Armée allemande que de la population civile allemande. »

Comme vous le voyez, Messieurs les juges, on indique ici par une formule claire et nette les buts de l'agression contre l'URSS. Évidemment, cette formule n'englobe pas tous les buts. Ces buts ne se réduisaient pas au pillage du ravitaillement, et le pillage était loin de se limiter aux seuls produits alimentaires. Ce n'est qu'un extrait du dossier des Führer à l'agriculture et ils n'étaient pas les seuls à recevoir et à exécuter des directives de pillage. Dans son ensemble, ce dossier contient les différentes parties d'un programme soigneusement approfondi et tout à fait concret de pillage de l'économie rurale de l'Union Soviétique. Le Tribunal trouvera ce document page 67 du livre de documents :

- « 1° 12 commandements.
- « 2° Directives économiques générales.
- « 3° Plan de l'organisation.
- « 4° Instructions pour les Führer régionaux de l'économie rurale.
- « 5° Notice pour le recrutement du personnel.
- « 6° Instructions concernant la réception et l'administration des Sovkozoes.
- « 7° Instructions concernant la réception et l'administration des Kholkozoes.
- « 8° Instructions sur la réception et l'administration des MTS (Maschinen Traktoren Station, dépôts de machines et de tracteurs).
- « 9° Instructions sur la comptabilité.
- « 10° Ravitaillement d'une ville.
- « 11° Calendrier des travaux agricoles.
- « 12° Tableau des prix. »

Je ne veux pas, Messieurs les juges, prendre votre temps en lisant tout le document qui comprend 98 pages de texte dactylographié. Je le présente intégralement au Tribunal pour qu'il soit déposé au dossier du Procès. Je ne lirai que quelques lignes de ce document, déjà présenté au Tribunal par mes collègues américains le 10 décembre sous le n° USA-147. Ce document est un compte rendu du discours prononcé par Rosenberg au cours d'une conférence secrète du 20 juin 1941, consacrée aux questions de l'Est. Dans son exposé, Rosenberg a notamment déclaré :

« Le ravitaillement du peuple allemand est indubitablement, pendant ces années, la première des exigences allemandes à l'Est. A cet égard, les régions du Sud et du Caucase septentrional devront servir à établir l'équilibre de la situation alimentaire en Allemagne.

Nous ne nous estimons nullement obligés de nourrir également le peuple russe des produits de ces régions de surproduction. Nous savons que c'est une nécessité cruelle qui ne laisse pas de place aux sentiments. Il est certain qu'il sera indispensable de procéder à une vaste évacuation et que les Russes auront sans doute à passer de très dures années.»

C'est ainsi que les chefs de l'Allemagne hitlérienne définissaient les devoirs qu'ils s'étaient eux-mêmes fixés en préparant l'agression contre l'Union Soviétique.

Plus tard, au mois d'août 1942, le 26 et le 28 août, le Gauleiter Koch, qui venait d'arriver du Quartier Général de Hitler, prit la parole à la conférence de Rovno. Le procès-verbal de cette conférence a été retrouvé dans les archives de Rosenberg. Ce document a été aimablement mis à notre disposition par le Ministère Public américain; c'est le n° PS-264. Je cite un extrait de ce document, page 74 du livre de documents :

« Il (Koch) a exposé de la façon suivante son point de vue politique et la mission qui lui incombe en qualité de Commissaire du Reich: il n'y a pas d'Ukraine indépendante. Le but de notre activité ne consiste pas à rendre les Ukrainiens heureux, mais à les obliger à travailler pour l'Allemagne. L'Ukraine doit donner ce dont manque l'Allemagne. Cette tâche doit être accomplie à n'importe quel prix... Le Führer exige de l'Ukraine 3.000.000 de tonnes de blé et ils doivent être livrés.»

Je démontrerai plus tard comment ce chiffre, préalablement fixé à 3.000.000 de tonnes, a été dépassé par les bandits hitlériens, dont l'appétit sauvage croissait de mois en mois. Toute cette organisation de pillage a été conçue et étudiée à l'avance par le criminel Gouvernement hitlérien, qui a en même temps mis sur pied un schéma d'organisation d'un mécanisme spécial pour l'exécution d'un pillage organisé et indiqué des méthodes concrètes pour le pillage des territoires occupés.

Je vais maintenant citer, avec la permission du Tribunal, quelques extraits d'un document secret du Reichsmarschall Göring, saisi par les unités de l'Armée rouge. Ce document est intitulé: « Directives pour la direction économique dans les territoires récemment occupés de l'Est » (dossier vert). Il a déjà été partiellement cité par mes collègues du Ministère Public soviétique et déposé sous le n° URSS-10. A la première page de ce document, que le Tribunal trouvera, page 76 du livre de documents, on lit :

« État-Major pour la direction économique dans les territoires de l'Est. Document secret de l'État-Major.

« Note. — La directive présente doit être considérée jusqu'au jour J comme document secret de l'État-Major (document d'État

d'importance primordiale) et, après le jour J, comme un document public à ne transmettre qu'aux intéressés.

« Directives pour la direction de l'économie dans les territoires récemment occupés de l'Est (dossier vert).

« Première partie. — Missions et organisation de l'économie.

« Berlin, juin 1941.

« Imprimé au Commandement suprême des Forces armées. »

Il résulte du texte de ce document que ces directives ont été éditées juste avant l'agression de l'Allemagne contre l'URSS et étaient destinées à « renseigner les autorités militaires et les services économiques sur les problèmes économiques à résoudre dans les territoires de l'Est soumis à l'occupation ».

En exposant les problèmes économiques principaux, les directives indiquent au premier paragraphe :

« 1° Conformément aux ordres du Führer, il est indispensable de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exploitation immédiate et totale des territoires occupés au bénéfice de l'Allemagne. Toutes les mesures qui pourraient empêcher la réalisation de ce but doivent être suspendues ou levées.

« 2° L'exploitation des territoires soumis à l'occupation doit être réalisée en premier lieu pour les produits alimentaires et le pétrole. Obtenir pour l'Allemagne autant de denrées alimentaires et de pétrole que possible, tel est le principal but économique de cette campagne. Accessoirement, l'industrie de guerre allemande doit recevoir des territoires occupés d'autres matières premières, dans la mesure où c'est techniquement réalisable, en maintenant toutefois le niveau de production de ces régions. »

Je passe la suite de cet extrait pour abréger et j'en arrive à la citation suivante, que le Tribunal trouvera page 78 du livre de documents.

« Ce serait une erreur que de croire qu'il faut suivre dans les territoires occupés une ligne de conduite uniforme, y rétablir l'ordre aussi rapidement que possible et leur donner une économie viable. Bien au contraire, le traitement à appliquer aux diverses régions doit être très varié. Le rétablissement de l'ordre et de l'économie ne doit être réalisé que dans les régions où nous pouvons trouver des réserves importantes de produits agricoles et de pétrole. »

Pour ne pas perdre de temps, je passe la deuxième partie de cette citation. Plus loin, ce plan de pillage organisé de l'Union Soviétique, établi bien à l'avance, prévoyait et étudiait en détail l'exportation d'URSS en Allemagne de toutes les matières premières, de tous les stocks et réserves de marchandises, ainsi que le pillage général de la population civile. Je cite comme preuve des extraits de ce document que je ne lirai pas en entier. Messieurs les juges

trouveront des extraits soulignés aux pages 83, 87 et 88 du livre de documents.

« Toutes les matières premières et les produits demi-finis et finis qui nous sont nécessaires doivent être retirés du commerce. Le IV Wi et les services économiques le feront soit par de simples appels ou ordres, soit par des ordonnances de réquisition et de confiscation » (page 88).

« La centralisation et le transfert en Allemagne de toutes les réserves de platine, magnésium et caoutchouc doivent être immédiatement organisés. » (Extrait de l'article « Matières premières et utilisation des stocks de marchandises », paragraphe 1, b et c, page 87.)

« Les produits alimentaires ainsi que les objets d'usage quotidien et personnel et vêtements trouvés dans la zone d'opérations ou à l'arrière de ladite zone doivent, en premier lieu, être mis à la disposition du service IVa pour subvenir aux besoins immédiats des troupes. » (Page 83, au verso.)

Dans l'article de ces instructions, intitulé « Organisation de l'économie », on donne le schéma d'un organisme aux nombreuses ramifications, créé spécialement pour réaliser le pillage organisé de l'URSS. Je cite une série d'extraits de cet article, que Messieurs les juges trouveront à la page 79 du livre de documents :

« Questions d'ordre général.

« Pour assurer l'unité de direction de l'administration économique dans la zone des opérations militaires ainsi que dans les régions administratives qui vont être créées, le Reichsmarschall a formé l'« État-Major pour l'administration économique des territoires de l'Est », qui lui est directement subordonné et dont la direction est assumée par son représentant, le secrétaire d'État Körner.

« Les instructions du Reichsmarschall s'étendent à toutes les sphères de l'économie, y compris le ravitaillement et l'agriculture. »

En attirant l'attention du Tribunal sur les extraits que je viens de citer, je considère comme définitivement établi que l'accusé Göring, non seulement a été personnellement à la tête de l'organisation pour le pillage de la propriété privée, publique et nationale, mais encore, par la suite, a directement dirigé un énorme appareil créé spécialement dans ce but criminel.

Des extraits du « dossier vert » donnent un schéma très clair de la structure de cet organisme :

« L'organisation de l'économie dans la zone d'opérations.

« Les services économiques subordonnés à l'État-Major économique pour les territoires de l'Est seront rattachés, dans tous les cas où leur activité s'étendra à la zone d'opérations, aux états-majors des armées et leur seront subordonnés suivant la hiérarchie militaire.

« a) A l'arrière.

« Une unité d'inspection économique est attachée à chaque commandant à l'arrière.

« Une ou plusieurs unités économiques sont attachées à chaque division de protection.

« Un groupe économique IV est attaché à chaque Feldkommandantur.

« b) Dans la zone des armées.

« Un département économique IV, avec un officier de liaison de la direction de l'économie militaire et des armements (Wi-Ru-Amt) est attaché à chaque haut commandement d'armée.

« Un groupe économique IV, est attaché dans la zone des armées à chaque Feldkommandantur subordonnée aux hauts commandements d'armée. De plus, en cas de besoin, on enverra dans la zone des armées des commandos économiques subordonnés aux hauts commandements d'armée. »

Plus loin, au paragraphe 4 de la même partie, sous le titre « Étude détaillée de l'organisation des départements économiques » nous trouvons un schéma général de la structure de l'État-Major économique pour les territoires de l'Est.

Pour gagner du temps, je vais vous en donner un résumé. Le Tribunal trouvera le document auquel je me réfère, au recto de la page 79 du livre de documents :

Le chef de l'État-Major économique et son groupe de commandement (organisation du travail, hiérarchie et répartition de la main-d'œuvre).

Groupe Ia, chargé du ravitaillement et de l'agriculture, qui répartit tous les produits agricoles pour l'approvisionnement de l'Armée.

Groupe W, qui s'occupe de l'industrie, des matières premières, des exploitations forestières, de l'économie financière et bancaire, de la propriété immobilière et du commerce.

Groupe M, chargé de l'approvisionnement en munitions, des industries d'armement et des transports.

Des inspections économiques attachées aux groupes d'armées dirigent l'exploitation économique des régions de l'arrière.

Des commandos économiques, créés dans les territoires occupés par les divisions de protection, composées chacune d'un officier commandant et de quelques spécialistes.

Des groupes économiques attachés aux Feldkommandanturen, chargés de satisfaire aux besoins courants des troupes se trouvant dans le rayon d'action de la Feldkommandantur, ainsi que de préparer l'exploitation économique du pays pour les besoins de l'économie de guerre.

A ces groupes économiques étaient rattachés des spécialistes de l'exploitation de la main-d'œuvre, du ravitaillement et de l'agriculture, de l'économie industrielle et des questions d'économie générale.

Des sections économiques rattachées à un haut commandement d'armée composées de bataillons techniques spéciaux et des sections spéciales, ainsi que de sous-sections d'information de l'économie industrielle (en particulier pour les matières premières et le pétrole), des sous-sections pour le contrôle et la récupération des produits et machines agricoles, y compris les tracteurs.

Le même schéma prévoit également des détachements techniques spéciaux pour le pétrole (bataillons et compagnies) et ce qu'on appelait des «sections des mines».

Ainsi, sous la direction directe de l'accusé Göring, il avait été prévu toute une armée de bandits de tous grades et de toutes spécialités qui furent formés et entraînés au pillage organisé du patrimoine national de l'URSS.

Pour gagner du temps, Messieurs les juges, au lieu de lire le texte complet du «dossier vert», je vais me borner à énumérer les autres sections de ce dossier qui portent les titres suivants (ceci se trouve à la page 77 du livre de documents):

- «Réalisation des différentes tâches économiques.
- «Transports de marchandises.
- «Contrôle militaire de l'économie.
- «Approvisionnement des troupes sur le pays.
- «Exploitation de la main-d'œuvre, mobilisation de la population locale.
- «Prises de guerre, réquisitions à titre onéreux, échelle des prix.
- «Industrie des armements.
- «Matières premières et répartition des stocks.
- «Finances et crédit.
- «Commerce extérieur et clearing.
- «Contrôle des prix.»

Ainsi le pillage dans tous les domaines de l'économie nationale de l'URSS était prévu.

Pour conclure, je vais lire l'ordre de Keitel en date du 16 juin 1941, dans lequel, six jours avant l'attaque sur l'URSS, il prescrivait à tous les détachements militaires de l'Armée allemande de suivre les directives du «dossier vert». Je cite cet ordre (dans le livre de documents le Tribunal trouvera ce document à la page 89, au verso):

« Sur l'ordre du Führer, le Reichsmarschall a donné des directives pour l'administration économique, destinées aux territoires qui seront soumis à l'occupation.

« Ces directives (dossier vert) sont destinées à fournir à l'administration militaire et aux organismes économiques des renseignements sur les problèmes économiques des régions de l'Est qui seront soumises à l'occupation. Elles comportent des indications pour l'approvisionnement des troupes sur les ressources du pays et prescrivent à l'Armée de prêter assistance aux organismes économiques. Ces indications et dispositions doivent être suivies par les unités militaires.

« L'exploitation immédiate et totale des régions occupées au profit de l'économie de guerre allemande, en particulier pour les denrées alimentaires et le pétrole, est d'une importance exceptionnelle pour la poursuite de la guerre. »

Je passe la deuxième partie de cet ordre qui indique en détail la manière de suivre les directives du « dossier vert », et je lis le dernier paragraphe de l'ordre de Keitel :

« Avec l'aide des Feldkommandanturen et des Ortskommandanturen (Kommandanturen locales) des régions agricoles et pétrolifères les plus importantes, l'exploitation du pays doit être menée sur une vaste échelle.

« Signé : Keitel. »

L'ordre donné dans la dernière phrase de ce document, « l'exploitation du pays doit être menée sur une vaste échelle », a été exécuté par l'Armée allemande, et les régions occupées de l'URSS, dès les premiers jours de la guerre, ont été soumises au pillage le plus impitoyable.

A l'appui de mes dires, je présenterai plus tard au Tribunal une suite de documents allemands originaux, ordres, instructions, décrets, etc., émanant de divers chefs militaires.

Pour en terminer avec le « dossier vert », je dois constater que ce document surprenant est un témoignage convaincant des qualités exceptionnelles des conspirateurs hitlériens pour le pillage et de leur grande expérience en matière de « gangstérisme ».

Le vaste programme de pillage des territoires occupés de l'URSS, étudié jusque dans ses moindres détails, a été mis en application par les conspirateurs hitlériens dès le premier jour de l'agression contre l'URSS.

Outre le pillage organisé, réalisé au moyen d'énormes organismes créés à cet effet, composés de Führer à l'agriculture, inspecteurs, spécialistes en matière économique, bataillons techniques et de reconnaissance, groupes et détachements économiques, état-major

économique, agronomes militaires, etc., le pillage a été largement encouragé par le Gouvernement hitlérien et le Commandement suprême des armées allemandes. Ce qu'on encourageait surtout, c'était l'«intérêt matériel» des soldats et officiers allemands, auxquels on donnait toutes facilités pour piller la population civile et envoyer leur butin en Allemagne.

Le pillage général de la population des villes et des villages des territoires occupés de l'URSS et le transfert en masse en Allemagne des biens personnels des citoyens soviétiques, ainsi que des biens des coopératives agricoles et des biens nationaux, étaient exécutés partout où apparaissait la horde des agresseurs germano-fascistes, suivant un plan et des méthodes prémédités.

Je passe, Messieurs les juges, à la présentation de différents documents du Gouvernement soviétique concernant cette question.

Quelques mois à peine après la perfide agression de l'Allemagne contre l'URSS, le Gouvernement soviétique reçut des preuves indiscutables de crimes de guerre commis par les troupes hitlériennes sur les territoires soviétiques envahis.

Le Tribunal a déjà connaissance du document URSS-51 présenté par mes collègues: c'est une note du Commissaire du peuple aux Affaires étrangères de l'URSS, V. M. Molotov, du 6 janvier 1942. Pour éviter des répétitions et pour gagner du temps, je vais lire seulement quelques extraits de cette note qui se rapportent directement au thème de mon exposé. Vous trouverez les citations que je vais faire, soulignées, à la page 100 du livre de documents.

«Chaque pas de l'Armée germano-fasciste et de ses alliés sur les territoires envahis de l'Ukraine et de la Moldavie, de la Russie blanche et de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie, de la Carélie finlandaise, des districts et des régions russes, amène la destruction et l'anéantissement d'innombrables richesses matérielles et de valeurs culturelles nationales.»

Dernier paragraphe de cette citation :

«Dans les villages occupés par les autorités allemandes, la paisible population paysanne subit un pillage effréné. Les paysans se voient privés de leurs biens, acquis par des dizaines d'années de travail opiniâtre, de leurs isbas, de tout, jusqu'à la dernière chemisette d'enfant, jusqu'à la dernière poignée de blé. Dans de nombreux cas, la population, y compris les vieillards, les femmes et les enfants, est, sitôt après l'occupation du village, chassée par les occupants allemands de ses foyers et se trouve obligée de chercher un refuge dans des trous, dans des grottes, dans les bois, ou de coucher à la belle étoile. Les occupants, en plein jour, sur les routes, déshabillent et déchaussent les gens, le premier venu, même les enfants. Ils frappent sauvagement tous ceux qui essaient de protester ou d'opposer quelque résistance au pillage.

« Dans les villages des régions de Rostov et de Vorochilovgrad en Ukraine, maintenant libérés par l'Armée rouge, les paysans ont subi de la part de l'envahisseur des pillages répétés, à chaque passage d'unités de l'Armée allemande. Chaque unité recommençait les perquisitions, le pillage, les incendies et les exécutions lorsque les livraisons de ravitaillement étaient insuffisantes. Il en était de même dans les régions de Moscou, de Kalinine, de Tula, d'Orel, de Leningrad et dans d'autres régions où l'Armée rouge a maintenant chassé les derniers restes des troupes des envahisseurs allemands. »

Pour gagner du temps, je ne veux pas lire les paragraphes suivants et je vais simplement dire au Tribunal qu'on y rapporte une série de faits concrets de pillage de la population civile dans diverses régions, villages, districts de l'Union Soviétique. On y cite les noms des gens pillés et la liste des objets et des valeurs qui leur ont été pris.

On trouve plus loin dans cette note :

« Les officiers et les soldats allemands se sont livrés, dans toutes les régions soviétiques occupées, à des orgies de pillage. Les autorités allemandes ont rendu légal dans leur Armée le maraudage et encouragé le pillage et les actes de violence. Le Gouvernement allemand y voit l'application du principe de banditisme qu'il a proclamé lui-même et d'après lequel chaque combattant de l'Armée allemande doit trouver dans la guerre son intérêt matériel personnel. »

« Dans l'instruction secrète du 17 juillet 1941, adressée à tous les chefs de groupes de propagande de l'Armée allemande et découverte par l'Armée rouge après l'anéantissement de la 68^e division d'infanterie allemande, on prescrit directement « de donner à chaque officier et soldat de l'Armée allemande le sentiment qu'il a un « intérêt matériel personnel dans la guerre. »

« Des ordres du même genre, incitant l'Armée au pillage en masse et à l'assassinat des civils, ont été donnés aux autres Armées combattant aux côtés de l'Allemagne. »

« Sur le front germano-soviétique, et en particulier près de Moscou, on voit de plus en plus souvent des officiers et soldats vêtus de vêtements volés, les poches bourrées d'objets volés, leurs tanks remplis de vêtements, de chaussures et de linge de femmes et d'enfants arrachés à leurs victimes. L'Armée allemande devient de plus en plus une armée de brigands et de maraudeurs féroces qui pille et saccage les villes et les villages florissants de l'Union Soviétique, ravage et détruit les biens de la population industrielle de nos villages et de nos villes. »

« Ce sont là des faits qui témoignent », dit la note, « de l'extrême dépravation et de la dégénérescence morale de l'Armée hitlérienne »

qui, par son pillage, ses vols et son brigandage, s'est attiré le mépris et la haine vengeresse de tout le peuple soviétique.»

Quelques mois plus tard, le 27 avril 1942, s'appuyant sur les comptes rendus des crimes commis par les troupes germanofascistes qui continuaient à affluer, le Commissaire du peuple aux Affaires étrangères, Molotov, a publié une seconde note sur «les crimes monstrueux, les cruautés et les violences des usurpateurs nazis dans les territoires soviétiques occupés et sur la responsabilité du Gouvernement et du Commandement allemands pour ces crimes». Ce deuxième document est présenté au Tribunal...

LE PRÉSIDENT. — Qu'entendez-vous par «publier»?

CONSEILLER SHENIN. — Cela veut dire que cette note a été d'abord adressée à tous les Gouvernements avec lesquels l'URSS avait des relations diplomatiques; le texte de cette note a été ensuite publié par la presse officielle soviétique. Ce document a déjà été présenté au Tribunal par le Ministère Public soviétique sous le n° URSS-51. Je vais également en résumer quelques extraits qui se rapportent au thème de mon exposé.

LE PRÉSIDENT. — Nous pourrions maintenant suspendre l'audience.

(L'audience est suspendue jusqu'à 14 heures.)

Audience de l'après-midi.

L'HUISSIER AUDIENCIER. — J'ai l'honneur d'informer le Tribunal que l'accusé Streicher, malade, n'assistera pas à l'audience cet après-midi.

(Attente de 5 minutes, le microphone ne fonctionne pas.)

LE PRÉSIDENT. — L'audience est suspendue.

(L'audience est suspendue.)

LE PRÉSIDENT. — En raison de ce retard, le Tribunal siègera jusqu'à 5 h. 30 sans autre suspension. Colonel?

CONSEILLER SHENIN. — Je vais vous lire des extraits de la note du Commissaire du peuple aux Affaires étrangères du 27 avril 1942; afin de gagner du temps, je ne vais lire, avec l'autorisation du Tribunal, que les extraits les plus importants de cette note. Cette note soulignait que les rapports adressés au Commissariat du peuple aux Affaires étrangères aussi bien que les documents saisis par le Gouvernement soviétique démontrent le caractère de préméditation des actes de pillage des bandes hitlériennes.

Je lis le dernier alinéa de la page 44 du texte russe :

« Dans l'annexe à l'ordre spécial 43.761/41 de la direction des opérations de l'État-Major général de l'Armée allemande, il est dit :

« Il est indispensable de se procurer des vêtements par n'importe quel moyen, en imposant des mesures coercitives à la population des régions occupées. Il faut surtout confisquer les gants de laine et de cuir, manteaux, vestes et écharpes, pantalons molletonnés, chaussures de cuir et de feutre, bandes molletières. »

« Dans plusieurs localités des régions libérées de Koursk et d'Orel, on a trouvé un ordre ainsi conçu :

« Les balances, sacs, blé, sel, pétrole, essence, lampes, pots et poêles, stores, rideaux, toiles cirées, cuirs et peaux, phonographes et disques doivent être remis à la Kommandantur; les personnes qui ne suivront pas cet ordre seront fusillées. »

« Dans la ville d'Istra, région de Moscou, les occupants ont confisqué les ornements des arbres de Noël et les jouets d'enfants. A la gare de Shakovsk, ils ont forcé les habitants à « livrer » le linge d'enfants, les horloges et les samovars. Dans les régions encore occupées par l'envahisseur, la population, qui est pourtant déjà réduite à la misère, est soumise à des pillages et des réquisitions incessantes depuis le premier jour de l'arrivée de l'Armée allemande. »

Je passe les extraits suivants de la note de M. Molotov et je termine par le dernier alinéa :

« Le simple rapport des faits montre que le brigandage préparé par le Gouvernement de Hitler sur lequel le Haut Commandement comptait pour l'approvisionnement de l'Armée et de ses arrières était réalisé partout :

« Rien que dans 25 districts de la région de Toula, les envahisseurs ont saisi chez les citoyens soviétiques 14.048 vaches, 11.860 porcs, 28.459 moutons, 213.678 poules, oies et canards et détruit 25.465 ruches. »

Je passe le reste de la citation qui parle des réquisitions de bétail et de volaille dans les 25 districts de Toula. Messieurs les juges, les notes que j'ai lues n'exposent que quelques faits parmi les crimes et les pillages innombrables accomplis par les hitlériens sur le sol soviétique. Avec l'autorisation du Tribunal, je désire présenter maintenant quelques documents allemands d'après lesquels vous verrez ce que pensaient les chefs et les fonctionnaires allemands eux-mêmes de la conduite de leurs soldats. Je lirai plus loin des déclarations sans pudeur de chefs germano-fascistes disant qu'il ne faut pas gêner les soldats et les officiers allemands dans leur maraudage. Il est naturel que, dans ces conditions, la dépravation des troupes germano-fascistes ait atteint son apogée : on a même pu voir les nazis se voler les uns les autres, vérifiant le dicton russe : « Un larron vole le bâton d'un autre larron. »

Permettez-moi maintenant de vous lire quelques extraits d'un document que je dépose sous le n° URSS-285 ; c'est un extrait du rapport du commissaire régional allemand de Jitomir au commissaire général de cette ville, en date du 30 novembre 1943 ; vous trouverez ce document à la page 93 du livre de documents. Je lis :

« Avant l'évacuation de Jitomir par l'administration allemande, on a pu observer que les troupes de garnison ont enfoncé les portes des logements de ressortissants allemands et se sont emparés de tout ce qui présentait une valeur quelconque. On a même volé les bagages personnels des Allemands qui travaillaient encore dans leurs bureaux. Quand la ville a été réoccupée, on a pu prouver que les logements des Allemands n'avaient presque pas été dévalisés par les habitants mais que les troupes allemandes, dès leur entrée dans la ville, avaient commencé à piller les appartements et les usines. »

Je cite un deuxième extrait du même document :

« Les soldats, non contents de prendre tout ce qui peut leur être utile, démolissent en partie ce qui reste et brûlent les meubles de valeur, bien qu'il y ait suffisamment de bois de chauffage. »

Je lirai maintenant un extrait du rapport du commissaire régional allemand de Korostichev au commissaire général de Jitomir.

Messieurs les juges le trouveront à la page 94 du livre de documents. Je lis :

« Malheureusement, les soldats allemands se sont très mal tenus. Contrairement aux Russes, ils ont démoli les dépôts, alors que le front était encore loin. Les céréales, même les semences, furent saisies en quantités énormes. On peut l'admettre à la rigueur de la part des unités combattantes. »

« ... Dès le retour de nos troupes à Popelna, des soldats enfoncèrent les portes des dépôts. Le chef des groupements agricoles de région et de district fit clouer les portes qui furent de nouveau forcées par les soldats. »

Voici d'autres extraits du même document :

« Le groupement agricole de district m'a fait savoir que la laiterie a été pillée par des unités en retraite. Le beurre, les fromages, etc., ont été emportés par les soldats. »

Voici le second :

« La coopérative fut pillée sous les yeux des Ukrainiens. Les soldats ont même emporté la caisse. »

Troisième extrait :

« Les 9 et 10 de ce mois, on avait placé devant la coopérative de Korostichev un piquet de gendarmes, mais il ne put résister à l'assaut des soldats. »

Dernier extrait :

« Les porcs et la volaille étaient tués et volés par les soldats sans que personne en prit la responsabilité... Ces unités présentaient un spectacle véritablement catastrophique. »

C'est ainsi, Messieurs les juges, qu'un commissaire allemand, dans un rapport officiel, qualifie la conduite des soldats allemands. On ne peut douter de l'objectivité de ce rapport, d'autant plus qu'il est complété par le rapport officiel de la « Société germano-ukrainienne des fournitures pour l'Agriculture dans le commissariat général », adressé au commissaire général de Jitomir. Cette lettre décrit le résultat d'une descente de soldats allemands dans les locaux de la société dans les termes suivants :

« ... Les bureaux étaient complètement saccagés et dans un désordre indescriptible. »

Deuxième extrait ; je n'en cite qu'une partie :

« La maison située Hauptstrasse, 57 (20 pièces) présentait un spectacle affreux ; il n'y avait plus de tapis, plus un fauteuil ni un divan, tous les lits avaient disparu avec les sommiers et les matelas, ainsi que les chaises et les fauteuils de bois. »

Je passe une phrase :

« Les appartements sont dans un état indescriptible. »

Je laisse deux autres extraits du document. C'était, Messieurs les juges, un « cri du cœur » des pillards allemands de la « Société ukrainienne des fournitures pour l'Agriculture » qui se plaignaient des bandits de l'Armée allemande. Pour vous montrer que de tels faits ne se produisirent pas seulement dans les villes de Jitomir et de Korostichev, je vous présente encore un rapport du commissaire de la région de Kazatin où l'on peut lire textuellement :

« ... Les soldats allemands ont volé les produits alimentaires, le bétail, les voitures. »

Après ce début laconique mais significatif, suivent des détails non moins significatifs :

« ... Le caporal-chef réclama les clefs de la grange au commissaire régional sous la menace du revolver. Je lui répondis que la clef se trouvait dans ma poche ; il hurla : « La clef ! » puis il sortit son pistolet et le braqua sur ma poitrine en criant : « Je « vous descendrai, espèce de tire-au-flanc ! » Tout en continuant à m'insulter, il fouilla mes poches et s'empara de la clef en disant : « Il n'y a que moi qui commande ici. »

Ceci se passait devant un grand nombre d'Allemands et d'Ukrainiens.

Le même fait est signalé dans un rapport du Dr Moisich, chef du Bureau central au commissaire général de Jitomir, en date du 4 décembre 1943. Tous ces documents sont présentés au Tribunal.

Je passerai maintenant, Messieurs les juges, à la lecture d'extraits des rapports et des communiqués de la Commission extraordinaire d'État pour la recherche des crimes commis par les envahisseurs germano-fascistes et leurs complices. Avec votre permission, pour gagner du temps, je ne lirai que de courts extraits de ces documents et je ne donnerai qu'un résumé du reste.

Le Ministère Public russe a déjà présenté sous le n° URSS-45 un rapport de la Commission extraordinaire d'État sur les destructions, les pillages et les crimes commis par les hitlériens dans la ville de Rovno et dans sa région. Dans la section de ce rapport qui nous intéresse, nous trouvons :

« Pendant tout leur séjour à Rovno et dans la province de Rovno, les officiers, les soldats et les fonctionnaires hitlériens n'ont pas cessé de piller les civils soviétiques et ont entièrement saccagé les écoles et les établissements culturels. »

Je ne donnerai pas le détail des preuves énumérées dans ce rapport de la Commission.

Le rapport de la Commission extraordinaire d'État sur les crimes commis par les hitlériens à Kiev, qui a été déposé sous le n° URSS-9, indique également que les hitlériens pillaient la population de Kiev. Je ne citerai qu'une phrase de ce rapport :

« Dans la ville de Kiev, les occupants allemands ont pillé l'équipement des entreprises industrielles et l'ont expédié en Allemagne. »

Suivant les ordres du Gouvernement allemand criminel et du Commandement suprême des Forces armées, les États satellites de l'Allemagne hitlérienne participèrent également au pillage et aux autres crimes. Ainsi les troupes roumaines, qui ont un moment occupé Odessa, pillèrent, conformément aux directives de leurs maîtres allemands et de concert avec les militaires allemands, cette ville florissante.

Dans le rapport de la Commission extraordinaire d'État sur les crimes commis par les envahisseurs germano-roumains, il est dit entre autres :

« Pendant l'occupation d'Odessa, les Roumains causèrent un grand préjudice à la vie économique de la ville... Les envahisseurs germano-roumains saisirent dans les kholkoz et chez les kholkoziens et envoyèrent en Roumanie 1.042.013 quintaux de céréales, 45.227 chevaux, 87.646 bovins, 31.821 porcs, etc. »

Le rapport de la Commission extraordinaire d'État sur les « dégâts occasionnés par les envahisseurs germano-fascistes à l'industrie et à l'économie urbaine, aux institutions culturelles et établissements d'enseignement public de la région de Stalinsk », déjà déposé sous le n° URSS-2, nous donne aussi de multiples exemples de pillage et de transfert en Allemagne de l'équipement des usines de cette très importante région industrielle.

Je n'ai cité que quelques rapports de la Commission extraordinaire d'État relatifs à certaines régions de la République soviétique d'Ukraine. Cette florissante République soviétique fut soumise par les hitlériens à un pillage acharné. Les conspirateurs hitlériens considéraient l'Ukraine comme une de leurs meilleures conquêtes et la dépouillaient de ses richesses avec une avidité exceptionnelle.

Je voudrais lire quelques documents allemands confirmant ces faits. Dans une lettre de Rosenberg au Reichsleiter Bormann, datée du 17 octobre 1944, document déjà déposé par le Ministère Public américain, le 17 décembre, sous le n° USA-338, il est indiqué que la « Société commerciale allemande de l'Est pour l'offre et la demande agricole », pendant la seule période allant de sa fondation, en 1943, au 31 mars 1944, a ramassé et transporté en Allemagne :

« Céréales: 9.200.000 tonnes; viande et produits à base de viande: 622.000 tonnes; graines oléagineuses: 950.000 tonnes;

beurre: 208.000 tonnes; sucre: 400.000 tonnes; fourrage: 2.500.000 tonnes; pommes de terre: 3.200.000 tonnes, etc.»

Tel fut le rapport de l'accusé Rosenberg au premier adjoint de Hitler sur ses «succès économiques».

Il faut reconnaître que, pendant la première année de la guerre, les hitlériens mirent tant d'avidité à piller l'Ukraine que, même dans leur propre milieu, certains en éprouvèrent quelques scrupules. Je lis un extrait d'une lettre de l'inspecteur de l'armement en Ukraine au général d'infanterie Thomas, chef de la Direction de l'armement à l'OKW. Cette lettre est datée du 2 décembre 1941; elle a été déposée par le Ministère Public américain le 14 décembre 1945 sous le n° USA-290. J'en lis un court extrait:

«L'exportation des excédents agricoles de l'Ukraine pour le ravitaillement du Reich n'est possible qu'à condition de réduire au minimum la consommation intérieure en Ukraine. Pour atteindre ce but, les moyens suivants ont été mis en œuvre:

«1. Suppression de toutes les bouches inutiles (Juifs, populations des grandes villes de l'Ukraine telles que Kiev, qui ne sont absolument pas ravitaillées);

«2. Réduction des rations alimentaires des Ukrainiens habitants d'autres villes;

«3. Réduction de la consommation alimentaire de la population rurale.»

Après l'exposé de ce programme, l'auteur fait les observations suivantes:

«Si l'Ukrainien doit travailler, nous devons assurer son existence physique et cela non pas pour des raisons sentimentales, mais par un calcul d'ordre uniquement économique.»

Je passe le paragraphe suivant. Le commissaire du Reich en Ukraine, Koch, poursuivait rigoureusement la politique de pillage impitoyable de l'Ukraine. Je présenterai ultérieurement d'autres documents également authentiques pour confirmer ce que je viens de dire. La politique de Koch avait l'entière approbation du Gouvernement hitlérien. Il faut noter qu'au début de la guerre, le pillage des territoires occupés de l'URSS fut organisé conformément aux ordres figurant au «dossier vert» dont nous avons déjà parlé.

Je présente au Tribunal sous le n° URSS-13 une lettre de Göring datée du 6 septembre 1941 et relative à «l'inspection pour la saisie et la répartition des matières premières». Dans cette lettre, page 131 du livre de documents, Göring écrivait:

«La situation militaire exige que les réserves de matières premières découvertes dans les territoires nouvellement occupés de l'Est soient transférées le plus rapidement possible à l'industrie de guerre allemande. Les instructions à ce sujet se trouvent dans les

« Directives pour l'administration économique des territoires occupés de l'Est » (dossier vert). »

Je passe la dernière partie de cette citation.

Plus tard cependant, lorsque dans une partie des territoires occupés, et notamment en Ukraine, les Allemands établirent ce qu'ils appelaient « l'administration civile » et créèrent toute une série d'organismes économiques, des discordes commencèrent à éclater entre les nombreux organismes militaires et civils dont chacun s'occupait du pillage des territoires occupés.

Rosenberg, en sa qualité de ministre du Reich pour les territoires occupés de l'Est, s'efforçait de faire liquider en Ukraine les organismes économiques militaires et de transmettre leurs fonctions à l'administration civile allemande.

Je présente au Tribunal sous le n° URSS-180 le brouillon d'un rapport adressé sur cette question au secrétaire d'État Körner et daté du 3 décembre 1943 :

« Objet: 1° Administration économique dans les territoires occupés de l'Est.

« 2° État-Major économique général pour les territoires occupés.

« Le ministre Rosenberg, par sa lettre du 20 novembre 1943 adressée au maréchal du Reich, et dont copies ont été envoyées au chef du Haut Commandement de la Wehrmacht et au chef de la Chancellerie du Reich, a formulé les demandes suivantes :

« 1° Pour l'Ukraine :

« a) Dissolution des services économiques militaires encore existants ;

« b) Suppression de chef du service économique de groupe d'armées ; le quartier-maître général reprendra celles de ses fonctions intéressant l'Armée ;

« c) En cas de maintien des chefs du service économique de groupe d'armées : suppression de l'union personnelle entre les experts auprès du Commissaire du Reich et ceux qui sont attachés au chef du service économique du groupe d'armées. »

Je passe la suite du rapport ; dans le même brouillon, nous trouvons plus loin des objections détaillées présentées par le général Stapf dans un mémoire adressé au maréchal Keitel, en date du 2 décembre 1943. Stapf y critique la proposition de Rosenberg et prend position pour le maintien de l'État-Major économique « Ost ».

Maintenant, avec l'autorisation du Tribunal, je vais présenter sous le n° URSS-174 un autre document authentique, une lettre de couverture adressée par le « Représentant permanent du Ministre du Reich pour les territoires occupés de l'Est » au secrétaire d'État Körner, et portant sur la même question. A cette lettre étaient jointes des propositions écrites de Rosenberg, dans lesquelles il

insiste encore une fois pour que toute l'activité économique soit subordonnée à son ministère. Comme c'est un document assez long, je dépose l'original et je demande au Tribunal l'autorisation de ne pas le lire. Tout son intérêt réside dans ce que je viens de signaler au Tribunal, c'est-à-dire la proposition de Rosenberg.

Je passe deux pages de mon exposé et j'arrive à la page 62. Il semble que la proposition de Rosenberg soit restée sans réponse car, le 24 janvier 1944, Rosenberg adressa une nouvelle lettre à Göring à ce sujet. Je dépose cette lettre sous le n° URSS-179. Dans cette lettre, Rosenberg propose... (L'extrait que je vais lire, Messieurs les juges, se trouve à la page 151 du livre de documents.)

«... Dans le but d'éviter les conflits d'autorité et de diminuer le personnel, nous demandons la suppression de l'État-Major économique « Ost » avec tous les services qui lui sont subordonnés et le transfert des pouvoirs de l'administration des territoires occupés de l'Est à l'administration placée sous mes ordres.»

Göring répondit par une lettre datée du 14 février. Je dépose cette lettre sous le même n° URSS-179. Je lis :

« Cher camarade de Parti Rosenberg,

« J'ai reçu votre lettre du 24 janvier 1944 concernant l'administration économique dans les territoires occupés de l'Est. Maintenant justement que le commissariat du Reich en Ukraine est devenu presque entièrement zone des armées», — c'est une allusion à l'avance de l'Armée rouge — « j'estime qu'il serait judicieux d'ajourner notre conférence sur la future constitution de l'administration économique jusqu'à ce que la situation stratégique soit définitivement éclaircie.»

Ainsi, Messieurs les juges, les prétentions de Rosenberg se heurtaient à l'opposition d'autres instances allemandes qui refusaient énergiquement d'abandonner une « activité économique » aussi intéressante. Mais de son côté, Rosenberg ne se rendait pas et persistait dans ses exigences. Je dépose sous le n° URSS-173 le document suivant, une lettre de Rosenberg à Göring en date du 6 mars 1944. Dans cette lettre, Rosenberg fait état de son expérience acquise en Russie blanche, et réitère ses propositions. Je ne lirai pas cette longue lettre, puisqu'elle est présentée intégralement au Tribunal. Cependant Göring n'était pas convaincu et ne donna pas à cette question la solution que réclamait Rosenberg. Ce dernier, un mois après l'envoi de la lettre que je viens de lire, le 6 avril 1944, adressa à Göring un nouveau message. Je dépose ce document sous le n° URSS-176. Permettez-moi de ne pas le lire non plus, son contenu étant à peu près analogue à celui du document précédent ; il contient une justification détaillée qui — à mon avis — ne vous intéresse pas spécialement. Je passe donc la page 65 et je reprends à la page 66.

Ainsi, Messieurs les juges, alors que l'Armée rouge portait déjà des coups décisifs aux hordes germano-fascistes, les bandits hitlériens continuaient à se disputer le butin. Je ne crois pas avoir besoin de prouver que, pendant ce marchandage, les régions occupées étaient saccagées fiévreusement, par tous les organismes, aussi bien militaires que civils.

Maintenant, Messieurs les juges, je vais vous présenter quelques courts extraits du rapport de la Commission extraordinaire d'État sur les crimes commis par les envahisseurs hitlériens dans les Républiques socialistes soviétiques de Lituanie, de Lettonie et d'Estonie, qui furent également soumises à un pillage impitoyable par les envahisseurs germano-fascistes. Tous ces rapports ont déjà été présentés au Tribunal par le Ministère Public.

Le rapport de la Commission extraordinaire d'État sur les crimes hitlériens dans la République socialiste soviétique de Lituanie expose les faits suivants :

«... D'après des données cependant incomplètes, dans les 14 cantons de la République socialiste soviétique de Lituanie, le contingent de bétail et de volailles, par suite de l'administration des envahisseurs hitlériens, s'est trouvé réduit, en comparaison avec les années 1940-1941, de 136.140 unités pour les chevaux, 565.995 pour les bovins et 463.340 pour les porcs...»

Dans le rapport de la Commission extraordinaire d'État sur les crimes commis par les envahisseurs allemands dans la République socialiste soviétique de Lettonie, nous trouvons entre autres (je cite à la page 68, deuxième alinéa) :

«Les Allemands pillèrent en Lettonie tous les dépôts de tracteurs et de machines agricoles et, d'après des données encore incomplètes, envoyèrent en Allemagne 700 tracteurs, 180 camions, 4.057 charrues, 3.532 herse, 2.815 cultivateurs...»

Seconde citation :

«Par suite de la désorganisation de l'économie agricole lettone par les envahisseurs allemands, le contingent du bétail diminua de 127.300 chevaux, 443.700 bovins, 318.200 porcs, 593.800 moutons.»

Je continue par quelques extraits du rapport de la Commission extraordinaire d'État sur la République socialiste soviétique d'Estonie :

«Les envahisseurs allemands ont pillé sans retenue les populations rurales de l'Estonie. Le pillage se présentait sous forme d'impositions de produits agricoles. Les quantités de produits agricoles à livrer étaient énormes.»

Je passe une partie de la citation et je lis le second paragraphe de la page suivante :

« Les Allemands ont enlevé aux paysans et expédié en Allemagne 107.000 chevaux, 31.000 vaches, 214.000 porcs, 790.000 volailles. En outre, ils pillèrent à peu près 507.000 ruches. »

Je passe encore un paragraphe et je lis un dernier extrait de ce rapport :

« Les hitlériens enlevèrent 1.000 batteuses, 600 moteurs de batteuses, 700 locomobiles, 350 tracteurs et 24.781 machines agricoles de toute sorte appartenant personnellement aux paysans. »

Messieurs les juges, les envahisseurs germano-fascistes poursuivirent la même politique de pillage de la propriété privée, publique et nationale dans les régions occupées de Russie blanche, de Moldavie, de la République socialiste soviétique de Carélie finlandaise et de la République socialiste fédérative soviétique russe.

Dans les diverses régions de l'URSS et au cours de différentes périodes de la guerre, toutes les formations militaires et organisations ont employé les mêmes méthodes de pillage, selon un même plan, en poursuivant les mêmes buts criminels. Ce plan fut élaboré, ces buts furent déterminés, ces crimes furent organisés par les principaux criminels de guerre qui se trouvent actuellement au banc des accusés.

Le Ministère Public soviétique détient des dizaines de milliers de documents sur ce point. La présentation au Tribunal de cette énorme documentation aurait exigé tellement de temps qu'elle eut modifié et compliqué le déroulement du Procès. C'est pour cette raison que je ne lirai pas les rapports de la Commission extraordinaire d'État pour les diverses régions de la République de l'Union Soviétique, mais je passerai à la lecture des conclusions de la Commission extraordinaire d'État qui donnait un résumé statistique des dégâts matériels occasionnés par les envahisseurs germano-fascistes aux entreprises et organismes d'État, aux kholkozes, aux institutions publiques et aux citoyens de l'URSS. Je dépose ce document sous le n° URSS-35.

Je ne lirai que les parties qui se rapportent directement au thème de mon exposé. Ces extraits sont à la page 71 du rapport :

« Les envahisseurs germano-fascistes ont détruit et pillé 98.000 kholkozes, 1.876 sovkozes et 2.890 dépôts de machines et de tracteurs. Ils ont tué, emmené ou expédié en Allemagne 7.000.000 de chevaux, 17.000.000 de têtes de gros bétail, 20.000.000 de porcs, 27.000.000 de moutons et chèvres, 110.000.000 de volailles. »

La Commission extraordinaire d'État a évalué les dommages causés à l'économie nationale de l'Union Soviétique et aux habitants des villes et des villages à 679.000.000.000 de roubles, aux prix officiels de 1941, dont :

« 1. Entreprises et institutions d'État..	287	milliards de roubles			
« 2. Kholkozes	181		—	—	—
« 3. Populations urbaines et rurales....	192		—	—	—
« 4. Coopératives, syndicats et autres organisations communautaires	19		—	—	—

Je passe les paragraphes suivants de ce rapport où l'on donne les chiffres des dommages dans les différentes Républiques de l'Union et je passe au quatrième paragraphe où l'on parle des destructions des kholkozes, des sovkozes et des dépôts de machines agricoles et de tracteurs.

Pour gagner du temps, je ne citerai que quelques extraits de ce chapitre :

« En brûlant des villes et des villages entiers, les fascistes allemands dépouillaient complètement les habitants de ces villages. Ils tuaient sauvagement les paysans qui opposaient quelque résistance. »

Plus loin, on nous donne des exemples de faits de pillage dans la région de Kamenetz-Podolsk, la région de Koursk, dans le kholkoze « Pour la paix et le travail » de la région de Krasnodar, dans le kholkoze « Pour les temps » de la région de Stalino, ainsi que dans les kholkozes des districts de Mohilev, Jitomir et autres. Les envahisseurs germano-fascistes ont également causé des dégâts énormes aux sovkozes, propriétés du Gouvernement ; ils s'emparaient notamment des réserves de produits alimentaires et détruisaient les hangars et autres bâtiments des sovkozes.

Autre extrait :

« Le haras n° 62 de la province de Poltava a perdu pendant l'occupation allemande ses juments de race, des trotters russo-américains. Avant la guerre, ce haras possédait 670 chevaux de race. Les Allemands ont fait de même dans toutes les autres fermes d'élevage. »

Je passe les autres extraits de ce rapport et j'arrive au paragraphe 6 de mon exposé qui concerne le pillage massif des citoyens soviétiques par les Allemands.

« Dans toutes les républiques, pays et régions occupés de l'URSS, les germano-fascistes pillaient la population des villes et des villages, s'emparaient des biens, des objets de valeur, des vêtements, des ustensiles domestiques et imposaient à la population civile des amendes, des impôts et des contributions. »

Plus loin dans cette section sont énumérés toute une série d'exemples concrets de pillage de la population soviétique dans les régions de Smolensk, d'Orel, de Leningrad, de Dniepropetrovsk, de Soumy, etc. Avec l'autorisation du Tribunal, je passe deux pages de mon exposé et, à la fin de la page 76, je lis le dernier paragraphe :

« Les envahisseurs allemands pillèrent la population soviétique sur toute l'étendue du territoire occupé de l'Union Soviétique.

« La Commission extraordinaire d'État a évalué les dommages causés par les autorités occupantes aux citoyens soviétiques et a établi que les envahisseurs germano-fascistes ont démoli et brûlé plus de 4.000.000 de maisons, propriété privée de kholkoziens, d'ouvriers et d'employés. Ils leur ont pris 1.500.000 chevaux, 9.000.000 de bovins, 12.000.000 de porcs, 13.000.000 de moutons et de chèvres et, en outre, se sont emparés d'une énorme quantité d'objets d'usage domestique. »

Les notes et les rapports de la Commission extraordinaire d'État donnent un tableau des crimes accomplis par les hitlériens dans les régions occupées de l'URSS. Ces crimes ont été organisés par les accusés.

Le fait que Göring, en sa qualité de Reichsmarschall et de plénipotentiaire du Gouvernement nazi pour le Plan de quatre ans, dirigeait directement l'activité des autorités militaires et civiles allemandes pour la préparation et la réalisation du pillage des territoires occupés est établi par les documents que j'ai déjà présentés. Néanmoins, je demande la permission de lire un dernier document sur cette question. C'est un ordre de Hitler du 29 juin 1941. Le Ministère Public américain a eu la bonté de mettre à notre disposition une copie de ce document qui n'a pas encore été lu et que je dépose sous le n° URSS-287. Nous lisons dans cet ordre :

« 1° Dans les territoires récemment occupés de l'Est, le Reichsmarschall Hermann Göring, en tant que plénipotentiaire au Plan de quatre ans, peut prendre dans le cadre des pouvoirs qui lui sont accordés toutes les mesures nécessaires pour l'exploitation au maximum de toutes les réserves et du potentiel économique de ces territoires, ainsi que pour l'organisation de l'agriculture au profit de l'économie de guerre allemande.

« 2° Pour cela, il a également le droit de donner directement des ordres aux services de l'Armée dans les territoires récemment occupés de l'Est.

« 3° Le présent ordre entre en vigueur à partir de ce jour. Il doit être promulgué par un décret spécial. »

Cependant, Messieurs les juges, le fait que des pouvoirs extraordinaires aient été donnés à Göring ne signifie pas que les autres accusés n'aient participé que passivement à l'organisation du pillage des territoires occupés. Tous ensemble, et chacun séparément, ils ont exercé une activité fébrile dans ce sens.

Frank dépouillait le peuple polonais, Rosenberg opérait en Ukraine et dans les autres territoires occupés de l'URSS, Sauckel et Seyss-Inquart ailleurs. Speer et Funk concevaient et dirigeaient

les mesures de pillage pour les questions intéressant les ministères de l'Économie et de l'Armement, Keitel s'en occupait pour l'Armée.

Sur ce point, je voudrais présenter encore deux documents se rapportant à l'activité de Keitel dans le domaine économique. Je les dépose sous le n° URSS-175.

Le 29 août 1942, Keitel, en qualité de chef du Commandement suprême des Forces armées, a donné l'ordre suivant sous le n° 002865/42, « Confidentiel », relatif au ravitaillement de l'Armée. Je lis quelques extraits de cet ordre que le Tribunal trouvera page 181 du livre de documents.

« La situation alimentaire du peuple allemand exige que l'Armée contribue, dans la mesure du possible, à l'améliorer. Toutes les conditions nécessaires à cette action sont réunies dans la zone d'opérations ainsi que dans les territoires occupés de l'Est et de l'Ouest. Il importe avant tout, dans les territoires occupés de l'Est, d'assurer à l'avenir la livraison de plus grandes quantités de produits alimentaires et de fourrage. »

Je lis le second extrait :

« Tous les services devront mettre leur orgueil à atteindre coûte que coûte ce but, afin que, dans ce domaine aussi, l'Armée crée les conditions qui nous conduiront à la victoire, et considérer cette tâche comme un devoir d'honneur. »

Voici un commentaire des rapporteurs Klare et le Dr Bergmann, daté du 19 novembre 1942 et portant la mention « Très secret. Objet : Ravitaillement de l'Armée ». Je dépose l'original sous le même n° URSS-175 ; nous trouvons dans cette note l'appréciation suivante sur les résultats de l'ordre de Keitel cité plus haut. Je ne lirai que le premier paragraphe de cette note.

« Sur l'ordre du Führer, le chef du Commandement suprême des Forces armées a fait savoir par l'ordre du 29 août 1942 ci-joint que l'Armée doit, dans la mesure du possible, contribuer à améliorer la situation alimentaire du peuple allemand et pour cela doit prévoir dans les territoires occupés, non seulement le ravitaillement des armées sur le pays, mais aussi la constitution des stocks nécessaires au Reich.

« Il ressort de cet ordre que la collaboration entre les services militaires et civils est devenue heureusement plus étroite. »

Maintenant, avec votre permission, je vais citer encore un document, un télégramme de Keitel du 8 septembre 1944. Je dépose l'original de ce document, qui a été mis à notre disposition par le Ministère Public américain. Il est enregistré sous le n° PS-743. Il n'a pas encore été déposé ; c'est pourquoi je le présente sous le n° URSS-286. Je lis :

« 1. État-Major de l'Armée. Intendance générale. Bureau du chef (Anna).

« 2. État-Major général de l'Armée de terre. Intendance générale. Section administrative (Anna Bu.).

« 3. Au Commandement en chef du groupe d'armées Nord.

« 4. Au Commandement en chef du groupe d'armées Centre.

« 5. A l'État-Major économique de l'Est.

« 6. A la première région militaire. »

Je lis le texte du télégramme :

« 1^o Le Führer a chargé le Gauleiter Koch d'organiser l'exploitation des ressources locales dans les régions du Commissariat du Reich « Ostland » occupées par les troupes du front central. En outre, le Führer a placé toutes les autorités administratives locales allemandes sous la dépendance du Gauleiter Koch. Pour la réquisition des biens d'intérêt économique, le Gauleiter Koch doit rester en contact avec les organismes supérieurs compétents du Reich.

« 2^o Tous les services de l'Armée doivent assister le Gauleiter Koch dans l'exécution de cette tâche. »

Ainsi, Messieurs les juges, même à la fin de 1944, alors que, sous les coups de l'Armée rouge et de ses alliés, l'Allemagne nazie courrait à sa défaite définitive et que quelques mois à peine la séparaient encore de la catastrophe militaire et politique, Hitler, Keitel, Koch et tant d'autres tendaient encore leurs mains déjà raidies vers les propriétés et les biens d'autrui.

Telles sont les preuves des pillages et des vols commis par les hordes hitlériennes dans les territoires occupés de l'URSS. Ils ne se contentaient pas de dépouiller les vivants, ils s'attaquaient aussi aux morts. Mon collègue, le colonel Smirnov, a déjà fourni des preuves suffisantes sur ce point. Je ne les répéterai pas ; je les rappelle seulement pour montrer l'étendue de ces crimes et leur cohérence.

D'après le témoignage de von Rauschning, dans son livre qui a déjà été présenté par le Ministère Public soviétique, Hitler dit un jour :

« J'ai besoin d'hommes à poigne que les principes ne retiendront pas quand il faudra faire disparaître quelqu'un, et s'ils volent alors une montre ou un bijou, je m'en moque. »

Hitler a trouvé de tels hommes en la personne des accusés et leurs complices. Parmi eux, l'accusé Göring, par la position qu'il a occupée dans le Gouvernement nazi, en tant que Reichsmarschall et plénipotentiaire au Plan de quatre ans, et parce qu'il était à la tête de ce système criminel créé pour le pillage des territoires occupés, comme l'établissent les documents que j'ai présentés, est responsable de ces crimes.

C'est pourquoi le procès-verbal de la Conférence secrète des commissaires du Reich dans les territoires occupés, qui eut lieu le 6 août 1942 sous la présidence de Göring, présente un intérêt particulier.

Ce document, comme beaucoup d'autres que j'ai eu l'honneur de présenter aujourd'hui au Tribunal, a été découvert et saisi par les autorités militaires soviétiques au mois de septembre 1945 à Iéna en Thuringe, dans un bâtiment municipal.

Le contenu de ce document extraordinaire, un long discours de Göring et les répliques des chefs nazis des pays occupés (plusieurs des accusés ici présents ont pris part à cette conférence), est tel qu'il n'exige aucun commentaire.

Je commencerai directement, si vous me le permettez, par une série d'extraits de ce sténogramme :

« Procès-verbal pris en sténographie le jeudi 6 août 1942 à 4 heures de l'après-midi. Salle Maréchal Göring au ministère de l'Air.

« *Reichsmarschall Göring.* — Hier, les Gauleiter ont exposé leur point de vue. Bien que le ton et la manière de s'exprimer fussent différents, les Gauleiter ont été unanimes à reconnaître que le peuple allemand a trop peu à manger. Messieurs, le Führer m'a donné des pouvoirs tels qu'il ne m'en avait pas encore octroyés pour le Plan de quatre ans.

« L'Allemagne domine actuellement, de l'Atlantique à la Volga et au Caucase, les plus riches greniers à blés qui aient jamais existé en Europe. Nos troupes ont conquis l'un après l'autre les pays les plus riches par leur configuration et leur fertilité, même si quelques-uns d'entre eux ne peuvent être considérés comme des greniers à blés. Je n'ai qu'à rappeler la fertilité inouïe des Pays-Bas, le paradis unique qu'est la France ; la Belgique est également très fertile, de même que la province de Posen, puis, surtout, le grenier à blé et à seigle de l'Europe, le Gouvernement Général, auquel sont rattachés les territoires extrêmement fertiles de Lemberg et de Galicie, dans lesquels la récolte est extraordinaire. Puis la Russie, la terre noire de l'Ukraine sur les deux rives du Dniepr, la boucle du Don avec ses territoires excessivement fertiles et peu touchés par les destructions. Nos troupes ont à présent, en partie, occupé ou sont en train d'occuper, par delà toutes les frontières, les régions fertiles situées entre le Don et le Caucase. »

Après cette énumération, Göring reprend :

« Dieu sait que vous n'êtes pas envoyés là-bas pour travailler au bien-être des peuples qui vous sont confiés, mais pour en retirer le maximum, afin que vive le peuple allemand. C'est ce que j'attends de vous. Il faut enfin cesser de s'occuper toujours des

étrangers. J'ai ici des rapports sur les livraisons que vous proposez de faire. Ce n'est rien quand je considère vos pays. Il m'est absolument indifférent de vous entendre dire que vos gens tombent d'inanition »

Citation suivante :

« Voici ce que je ferai : les impositions que je vous ai données, je les ferai rentrer, et si vous n'êtes pas capable de le faire, je créerai des organismes qui les tireront de ces pays à n'importe quel prix, que cela vous plaise ou non. »

Citation suivante :

« Aux portes du territoire de la Ruhr se trouve la riche Hollande. Elle pourrait actuellement expédier dans cette région si durement frappée beaucoup plus de légumes qu'elle ne l'a fait. Ce que messieurs les Hollandais en pensent m'est absolument indifférent.

« En somme, les seuls hommes qui m'intéressent dans les territoires occupés sont ceux qui travaillent pour l'armement et le ravitaillement. Ils ne doivent recevoir que ce qu'il leur faut pour pouvoir exécuter leur travail. Que messieurs les Hollandais soient de race germanique ou non, cela m'est totalement indifférent. S'ils le sont, ils n'en sont que plus bornés, et de grands personnages nous ont montré dans le passé comment il faut parfois traiter les Germains bornés. Même si l'on proteste de divers côtés, vous aurez malgré tout bien agi, car il n'y a que le Reich qui compte. »

Extrait suivant :

« Restons-en aux territoires de l'Ouest. La Belgique s'est bien occupée de ses propres affaires. C'est très judicieux de sa part. Ici aussi pourtant, Messieurs, je pourrais me mettre en colère. Si dans chaque coin de terre en Belgique on cultive des légumes, vous devriez avoir des semences. Lorsque nous avons voulu l'an dernier faire une grande campagne contre la jachère, l'Allemagne était loin de posséder les semences dont elle aurait eu besoin. Il ne nous est parvenu aucune livraison ni de Hollande, ni de Belgique, ni de France, bien que j'aie pu compter moi-même, dans une seule rue de Paris, plus de 170 sacs de semences de légumes. Il est très bien que les Français plantent des légumes pour eux-mêmes. Ils en ont d'ailleurs l'habitude. Mais, Messieurs, tous ces peuples sont nos ennemis, et vous n'en gagnerez aucun à votre cause par vos mesures humanitaires. Les gens se montrent actuellement charmants à votre égard, puisqu'il le faut. Laissez venir les Anglais, et vous verrez le vrai visage des Français. Ce même Français que vous recevez chez vous et chez qui vous êtes reçu vous fera rapidement comprendre que le Français hait les Allemands. Voici la situation telle qu'elle est, et nous ne devons pas la voir autrement.

« Que la table royale belge soit garnie chaque jour de tant ou tant de plats, je m'en moque. Le roi est un prisonnier de guerre,

et s'il n'est pas traité en prisonnier de guerre, je me chargerai bien de le faire transférer en un endroit où il s'en rendra mieux compte. Ma patience est à bout.

« J'ai omis un pays où, en dehors de la pêche, il n'y a rien à prendre. C'est la Norvège.

« Quant à la France, je prétends qu'elle n'est pas encore cultivée au maximum. Le sol français pourrait être mieux utilisé encore si l'on forçait les paysans à travailler autrement. Deuxièmement, dans cette France, la population s'empiffre que c'en est un véritable scandale.

« D'autre part, Messieurs, si une voiture allemande stationne devant un restaurant français à Paris, elle est notée. Mais qu'il y ait toute une théorie de voitures françaises ne dérange personne.

« Je ne dirai rien, bien au contraire, je vous ferais plutôt des reproches si nous n'avions pas à Paris un restaurant de luxe extraordinaire où l'on mange très bien. Mais je n'admets pas que les Français viennent s'y promener. C'est pour nous que Maxim's doit faire sa meilleure cuisine. »

Monsieur le Président, je vois qu'un des avocats désire intervenir. Je lui laisse la parole.

Dr ALFRED THOMA (avocat de l'accusé Rosenberg). — Monsieur le Président, je n'ai qu'une question à poser. Le représentant du Ministère Public n'a pas indiqué le livre de documents où se trouve ce document, ni le numéro qu'il porte. Il a seulement donné la page à laquelle messieurs les juges peuvent le trouver.

CONSEILLER SHENIN. — Ce document a été présenté au Tribunal sous le n° URSS-170. On en a remis des photocopies à la Défense. Me permettez-vous de continuer, Monsieur le Président?

LE PRÉSIDENT. — Vous nous avez dit que ce document provenait des archives de l'accusé Göring, n'est-ce pas?

CONSEILLER SHENIN. — Oui.

« Pour les soldats et pour les officiers allemands, trois ou quatre restaurants de toute première classe, mais rien pour les Français. »

Je lis l'extrait suivant :

« Vous devez, comme de bons limiers, être à l'affût de tout ce qui peut être utile au peuple allemand. Il faut alors le sortir des dépôts en vitesse et l'envoyer ici. En prenant un décret, j'ai déclaré à plusieurs reprises : « Les soldats peuvent acheter tout ce qu'ils veulent, tant qu'ils en veulent, autant qu'ils peuvent en traîner... »

« Vous allez me dire maintenant : « La politique étrangère de « Laval ? » M. Laval tranquillise M. Abetz, et M. Laval peut, en ce qui me concerne, aller chez Maxim's, bien que ce soit interdit. Mais

les Français devront apprendre à nous connaître. Vous n'avez aucune idée de leur audace. Nos amis pratiquent l'usure dès qu'ils apprennent qu'il s'agit d'un Allemand. Aussitôt, ils triplent leurs prix. Et si c'est le maréchal du Reich, ils demandent cinq fois le prix de l'article. Je voulais acheter un Gobelin. On m'en a demandé 2.000.000. On fit savoir à la femme que l'acheteur désirait voir le Gobelin. Elle répondit qu'elle ne pouvait le confier à personne. Elle dut alors se rendre chez l'acheteur et on lui fit savoir qu'elle se rendait chez le maréchal du Reich. A l'arrivée, le Gobelin coûtait 3.000.000. Je l'ai signalé. Croyez-vous que l'on fit quelque chose? Je me suis adressé à la Justice française et celle-ci a fait comprendre à cette dame qu'elle ne devait pas pratiquer une telle usure à mon endroit.

« Tout ce qui m'intéresse, c'est ce qu'on peut tirer du territoire que nous avons actuellement entre les mains en donnant l'effort maximum et en mettant en œuvre toutes les forces, et ce qu'on en pourra diriger sur l'Allemagne. Quant aux anciennes statistiques d'importation et d'exportation, je m'en moque.

« Et maintenant, les livraisons au Reich. L'an dernier, la France a livré 550.000 tonnes de céréales panifiables, et maintenant j'en exige 1.200.000 tonnes. Dans quinze jours, je présenterai un projet dans ce but. Plus de discussion à ce sujet. Peu m'importe ce qui peut arriver aux Français, nous aurons nos 1.200.000 tonnes. Fourrages: l'an dernier, 500.000 tonnes, maintenant 1.000.000. Viande: l'an dernier 135.000 tonnes, maintenant 350.000. Matières grasses: l'an dernier 23.000 tonnes, maintenant 60.000. »

L'extrait suivant concerne les quantités à fixer pour les livraisons des Pays-Bas, de la Belgique, de la Norvège et du Gouvernement Général. Les personnes présentes à la conférence, en réponse aux questions et aux directives de Göring, donnèrent des chiffres précis. Je passe une page et je lis:

« *Maréchal Göring.* — Voici pour l'Ouest. Pour les acheteurs de vêtements, souliers, etc., c'est-à-dire tout ce qui se trouve sur le marché, nous donnerons encore un décret spécial.

« Venons-en maintenant à l'Est. J'ai réglé la question avec la Wehrmacht. Elle renonce à ses demandes en Allemagne. Combien fallait-il de fourrage?

« *Backe.* — 1.500.000 tonnes, plus de 1.000.000 de tonnes de paille et 1.500.000 tonnes d'avoine. Nous ne pouvons pas satisfaire à de telles exigences.

« *Maréchal Göring.* — Eh bien, Messieurs, il n'y a rien d'autre à dire au sujet du ravitaillement de la Wehrmacht. Je ne veux rien entendre jusqu'à nouvel ordre, aucune réclamation. Ce pays, avec sa crème aigre, ses pommes et son pain blanc, pourra nous nourrir abondamment. La boucle du Don fera le reste. »

Citation suivante; c'est Göring qui parle:

« Les troupes d'occupation en France seront évidemment nourries par la France. C'est si évident que je ne l'ai même pas précisé jusqu'ici.

« Et pour la Russie! Il est notoire qu'elle est très fertile. La situation est donc encore meilleure qu'on ne peut l'imaginer... »

Nouvelle citation de Göring:

« J'ai été très heureux d'entendre dire que le commissaire du Reich dans les territoires de l'Est se porte si bien, que les gens sont gros et gras et s'essouffent quand ils travaillent. Mais en tout cas, tout en continuant à appliquer ce traitement de faveur à certains groupes, je veillerai à ce que soient effectués des prélèvements dans cette zone d'approvisionnement inépuisable. »

Lohse, commissaire du Reich en Russie blanche, prend la parole. Je cite:

« Puis-je exprimer en quelques mots mon opinion à ce sujet? Je veux bien donner davantage, mais à certaines conditions. Il est de fait que la récolte est bonne chez moi, mais, dans plus de la moitié du territoire de Ruthénie blanche, qui est bien cultivé, il est impossible de faire la moisson, tant qu'on n'aura pas mis un terme à l'activité néfaste des bandes de partisans; voilà quatre semaines que j'appelle au secours. »

Lohse continue à parler de l'activité des partisans, mais Göring l'interrompt en disant:

« Mon cher Lohse, nous nous connaissons depuis longtemps, vous avez une imagination débordante.

« Lohse. — Je proteste, je n'invente rien. »

Je vais lire en conclusion les trois derniers extraits du discours de Göring:

« Funk, il nous faut en Ukraine et ailleurs des acheteurs du ministère de l'Économie. Nous devons les envoyer à Venise pour qu'ils achètent des bijoux de pacotille, ces affreux objets d'albâtre, des bibelots, etc. Je crois que c'est en Italie qu'on trouve le plus de camelote.

« Voyons maintenant ce que la Russie peut fournir. Je crois, Riecke, qu'on doit arriver à tirer de l'ensemble du territoire 2.000.000 de tonnes de céréales panifiables et de fourrage.

« Riecke. — On les obtiendra.

« Maréchal Göring. — Alors nous devons en obtenir 3.000.000, en dehors des fournitures à la Wehrmacht.

« Riecke. — Non, les chiffres donnés concernent uniquement la Wehrmacht.

« *Maréchal Göring.* — Alors donnez-nous en 2.000.000.

« *Riecke.* — Non.

« *Maréchal Göring.* — Alors 1.500.000.

« *Riecke.* — Oui. »

Et la discussion se poursuit, toujours dans le même esprit.

Göring termine ces déclarations par les phrases suivantes :

« Messieurs, je voudrais ajouter une chose. J'ai énormément de travail et beaucoup de responsabilités. Je n'ai pas le temps de lire les lettres et les mémoires dans lesquels vous déclarez ne pouvoir satisfaire à mes exigences. Je n'ai que le temps de m'assurer de loin en loin par les courts rapports de Backe que les engagements sont tenus. Sinon, nous devrions nous rencontrer bientôt sur un autre terrain. »

Comme vous le savez, Messieurs les juges, en dehors de Göring, assistaient à cette conférence les accusés Rosenberg, Sauckel, Seyss-Inquart, Frank, Funk et d'autres. Et vous avez entendu que Göring a terminé son discours par une menace directe à l'adresse des personnalités présentes :

« Sinon, nous devrions nous rencontrer bientôt sur un autre terrain. »

Cette menace s'est accomplie. Ils se sont bien en fait — dans toute l'acception du terme — rencontrés sur un autre terrain, ici même, sur le banc des accusés.

Ainsi la totalité des preuves citées démontre que :

1^o Le Gouvernement criminel nazi et le Commandement suprême des Forces armées avaient préparé depuis longtemps, en même temps que l'attaque de la Tchécoslovaquie, de la Pologne, de la Yougoslavie, de la Grèce et de l'URSS par leurs armées, un plan de pillage massif et de vol des biens privés, publics et nationaux sur le territoire de ces pays.

2^o Ayant élaboré ces plans criminels, les conspirateurs ont pris à l'avance toutes les mesures nécessaires à leur réalisation. Ils ont préparé notamment des cadres spéciaux d'officiers et de fonctionnaires pour le pillage des territoires à conquérir. Ils ont donné des instructions spéciales, des directives, et édité des recueils dans ce but. Ils ont créé une organisation spéciale avec de nombreuses ramifications, « inspections économiques », « détachements », « groupes », « sociétés anonymes », « délégués », etc., où étaient engagés de nombreux spécialistes, « agronomes militaires », « Führer de l'agriculture », « agents de renseignements pour l'économie », etc.

3^o Conformément à ces plans préparés, ils ont réalisé ultérieurement l'immense pillage et le vol des biens privés, publics et nationaux sur les territoires occupés, ainsi que la spoliation de la

population civile de ces régions, par la violence et l'arbitraire, ayant recours à des procédés d'une cruauté inouïe.

4° Dans le but « d'intéresser économiquement » les soldats et les officiers de l'Armée allemande à la guerre, les conspirateurs n'ont pas seulement laissé impunis le maraudage et le pillage des soldats et des officiers allemands, mais ont au contraire encouragé ces crimes et incité les militaires allemands à les commettre.

5° Par tous ces crimes, les conspirateurs ont causé d'immenses dommages matériels aux peuples des territoires occupés en les condamnant à la faim et à la misère, afin d'exploiter le résultat de leur action criminelle pour leur propre profit et enrichissement et ceux de leurs complices.

6° En étudiant, en préparant et en déclenchant des guerres d'agression contre les peuples pacifiques, les conspirateurs avaient pour but le pillage de ces peuples, et ils ont atteint ces buts criminels par des méthodes également criminelles.

En conséquence, les accusés ont sciemment et de sang-froid violé l'article 50 des Conventions de la Haye de 1907, les lois et les coutumes de la guerre, les principes généraux du Droit pénal tels qu'ils sont reconnus par toutes les nations civilisées, ainsi que les lois nationales des pays où ces crimes ont été perpétrés.

Ces agissements criminels, Messieurs les juges, tombent dans leur ensemble, et chacun en particulier, sous le coup de l'article 6 du Statut du Tribunal Militaire International. Pour tous ces agissements, tous les accusés doivent être reconnus coupables, et tous sans exception doivent en supporter la responsabilité à titre individuel ainsi qu'à titre de participants au complot.

Messieurs les juges, les documents que j'ai présentés au Tribunal et que j'ai lus à l'audience sont les témoins muets des crimes organisés et perpétrés par les accusés. Mais leur éloquence sera comprise par la conscience des juges car ils présentent sous leur jour véritable les actes d'arbitraire et les crimes des pillards hitlériens, ainsi que les souffrances indicibles de leurs innombrables victimes.

LE PRÉSIDENT. — L'audience est levée.

(L'audience sera reprise le 21 février 1946 à 10 heures.)